

## **┌ CFVU DU 11 OCTOBRE 2019 ┐**

PARTIE – INFORMATIONS

### **2/ BILAN D'ACTIVITE 2018-2019 du SCUIO-IP**

02.01 Bilan d'activité 2018-2019 du SCUIO-IP

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>



# Synthèse du rapport d'activité 2018-2019

SCUIO-IP  
Université Lumière Lyon 2

## Table des matières



Circulez dans le document avec « ctrl+clic » pour activer les liens (table et corps, annexes et corps etc.)



.....	1
Table des matières.....	2
Introduction.....	4
1. Les actions du SCUIO-IP.....	4
1.1 Informer sur les filières et leurs débouchés.....	4
1.1.1. Participer au processus de diffusion de l'offre de formation :.....	4
1.1.2. Accueillir et informer tous les publics.....	4
1.1.3. Représenter l'université sur les salons.....	5
1.1.4. Journées portes ouvertes à destination des étudiant.es.....	5
1.1.5. Constituer et mettre à disposition une documentation.....	6
1.2. Faciliter la transition lycée-université.....	6
1.2.1. Être présent dans les lycées et développer les partenariats.....	6
1.2.2. Accueillir les lycéen.nes (dont étranger.es) à l'université lors de journées portes ouvertes.....	7
1.2.3. Accueillir les lycéen.nes à l'université <i>via</i> un dispositif d'orientation pour les élèves de Première.....	7
1.2.4. Proposer une soirée d'information aux parents d'élèves.....	7
1.2.5. Former les personnels relais de l'enseignement secondaire.....	8
1.2.6. Participer au processus d'orientation active dans le cadre du continuum bac-3 (voire bac-4), bac+3 : des besoins émergents.....	8
1.3. Accompagner l'étudiant.e tout au long de son cursus : dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et à l'élaboration de projet.....	9
1.3.1. Accueillir et informer les publics.....	9
1.3.1.1. Accueillir lors des permanences.....	9
1.3.1.2. Gérer des formulaires de contacts à destination des usager.es.....	10
1.3.2. Intégrer les étudiant.es primo-entrant.es : la période d'intégration.....	10
1.3.3. Répondre à la demande croissante d'entretiens d'orientation individualisés.....	11
1.3.4. Organiser la réorientation des étudiant.es de L1.....	12
1.3.4.1. La réorientation des ancien.nes Lyon 2.....	12
1.3.4.2. La réorientation des étudiant.es néo-bachelier.es, primo-entrant.es en L1.....	12
1.3.5. Lutter contre le décrochage : le Parrainage/Marrainage.....	12
1.3.6. Lutter contre le décrochage : le Rebond.....	13
1.3.7. Saisine des étudiant.es titulaires d'une Licence à Lyon 2 et refusé.es en Master.....	13
1.3.8. Participer à la procédure d'accès des étudiant.es sans-papier et sollicitation des étudiant.es étranger.es.....	14
1.4. Accompagner les étudiant.es dans l'élaboration de leurs projets professionnels, leurs recherches de stage pour favoriser leur insertion professionnelle.....	14
1.4.1. Accueillir et informer les étudiant.es.....	14
1.4.2. Politique des stages.....	14
1.4.3. Valoriser les relations entreprises.....	15
1.4.4. Diffuser les offres de stages et d'emplois.....	15
1.4.5. Accompagner individuellement et collectivement les étudiant.es.....	15
1.4.6. Valoriser les expériences des étudiant.es dans le cadre du dispositif Césure.....	16
1.5. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiant.es.....	16

1.5.1. Valoriser les compétences des étudiant.es : le PEC. ....	16
1.5.2. Organiser des rencontres avec des DRH et des professionnels : Objectif stage emploi. ....	16
1.5.3. Proposer un outil numérique et une pédagogie innovante : le serious game. ....	17
1.6. Développer une offre de service du pôle stage & insertion en lien avec les composantes. ....	17
1.6.1. Accompagner les composantes à l'organisation de journées métiers. ....	17
1.6.2. Participer aux conseils de perfectionnement. ....	18
1.7. Participer au rayonnement de l'université. ....	18
1.7.1. Collaborer dans des groupes de travail nationaux. ....	18
1.7.2. Valoriser l'expertise du pôle stages & insertion. ....	18
1.8. Participer à la formation des personnels autour de l'insertion professionnelle et des stages. ....	19
1.8.1 Préparer les personnels au concours. ....	19
1.8.2. Former les personnels à la législation des stages. ....	19
1.9. La diversification des sources de financement sur appels à projet ou manifestations d'intérêt ....	19
1.9. La collaboration renforcée du SCUIO-IP avec les équipes pédagogiques des UFR et Instituts. ....	19
1.9.1. La formation des enseignant.es-chercheur.es sur l'orientation et l'accompagnement des étudiant.es. ....	19
1.9.2. Une première réunion sur les axes de collaboration UFR/SCUIO-IP et la diffusion de fiches-actions sous forme de livret. ....	19
<b>CONCLUSION : BILAN ET PERSPECTIVES. ....</b>	<b>20</b>
Annexe 1 : Textes réglementaires et moyens d'action du SCUIO-IP (retour table des matières) ....	22
Annexe 2 : Statut (retour table des matières) ....	24
Annexe 3 : organigramme (retour table des matières) ....	27

#### **Annexes disponibles en téléchargement dans le corps de texte :**

Annexe 4 : Bilan de la journée des Masters

Annexe 5 : Bilan de la journée des licences professionnelles

Annexe 6 : Bilan des actions auprès des lycées et des partenaires du second degré

Annexe 7 : Bilan des CM de découverte pour les élèves de Première

Annexe 8 : Bilan de la soirée des parents d'élèves

Annexe 9 : Enquête du SESAP sur la Période d'intégration édition 2018

Annexe 10 : Bilan du forum de la réorientation

Annexe 11 : Bilan du Parrainage/marrainage

Annexe 12 : Bilan du semestre rebond

Annexe 13 : Bilan des saisines de master

Annexe 14 : Politique des stages

Annexe 15 : Etude comparative sur la relation entreprise

Annexe 16 : Bilan des ateliers et offre de service du pôle stage & insertion

Annexe 17 : Bilan Césure 2017-2018

Annexe 18 : Livret axes de collaboration UFR/SCUIO-IP 2017-2018

## Introduction

Ce rapport d'activité passe en revue les actions du SCUIO-IP sur l'année universitaire 2018-2019. Les annexes proposent par ailleurs des bilans complets élaborés par le service et transmis tout au long de l'année universitaire à la Présidence de l'université. Ils constituent en conséquence une lecture complémentaire à ce rapport pour enrichir la connaissance des actions portées par le SCUIO-IP.

## 1. Les actions du SCUIO-IP

### 1.1 Informer sur les filières et leurs débouchés

#### 1.1.1. Participer au processus de diffusion de l'offre de formation :

Le SCUIO-IP collabore avec la Direction régionale de l'ONISEP pour intégrer l'offre de formation Lyon 2 dans le guide *Entrer dans le Sup après le bac*, distribué chaque année aux élèves de Terminale de l'Académie de Lyon (**46 000 exemplaires** en 2018-2019). Les éléments transmis servent également à alimenter les différentes bases de données de l'ONISEP, l'atlas régional des formations notamment.

Le SCUIO-IP est chargé de la diffusion de l'offre de formations diplômantes de l'université Lumière Lyon 2 que ce soit sur les supports web ou imprimé. Le travail inclut les actions nécessaires à la double exploitation *In-design* (fiches papier) et ROF (texte en ligne). C'est une opération au long court qui démarre en octobre pour se terminer en janvier. Elle comprend :

- La collecte des informations auprès des enseignant.es responsables de formation. Cette année il n'y a eu aucune relance, l'offre de formation étant stable en milieu de contrat quinquennal.
- L'extraction des maquettes Apogée pour veiller à leur simplification et leur insertion sur les fiches formations.
- L'élaboration des fiches papier avec l'aide d'une infographiste (**245 h. en 2018-2019**). Enfin l'ensemble a été actualisé dans le ROF par un vacataire (**54h. en 2018-2019** contre 150h l'année précédente car il y eu moins de modifications).

S'agissant des documents imprimés et diffusés sur les opérations de relation publique, les quantités ont été revues à la baisse pour éviter le gaspillage, sauf pour les licences professionnelles dans la perspective de la première édition de la journée des LP :

- **24 600 fiches portails L1** contre 27 700 l'année précédente,
- **17 500 fiches mention de licence** contre 19 900
- **5 500 fiches licence professionnelle** contre 2 200
- **23 100 fiches master** contre 30 400

Le SCUIO-IP a par ailleurs réalisé l'actualisation des DU sur le site web.

Enfin, le SCUIO-IP est partie-prenante depuis janvier 2019 du groupe projet pour la refonte des sites web de l'université Lyon 2 en participant chaque mardi à des réunions techniques notamment sur l'offre de formation, ainsi qu'à un COPIL le 3 mai 2019 qui a permis de valider l'architecture de présentation de l'OF.

#### 1.1.2. Accueillir et informer tous les publics

Le SCUIO-IP assure ses missions d'accueil et d'information par :

— *une page d'information « orientation-stage »* à laquelle on accède sur le webétu. Elle présente l'offre de service des deux pôles ainsi que les ressources et la documentation disponibles au SCUIO-IP. De mai 2018 à avril 2019, la rubrique a comptabilisé **78 580 pages vues dont 67 595 vues uniques** (soit une baisse de 20% par rapport à l'année précédente, la diminution de fréquentation des pages web pouvant s'expliquer par l'utilisation plus importante des réseaux sociaux). Un pic de fréquentation a été constaté en février et mars 2019, les pages les plus consultées étant globalement celles concernant la page d'accueil, l'outil Pstages et Objectif Stage Emploi 2018.

— *un accueil physique* sur le campus Porte des Alpes (Pôle Orientation & Réussite, Pôle Stages & Insertion) (Cf [1.3.1.1.](#) et [1.4.1.](#))

— *deux lignes téléphoniques publiques* : Dans la période de septembre 2018 à avril 2019 :

- Pôle Orientation & Réussite (04 78 77 23 42) : les appels téléphoniques sont en nette augmentation avec **1 284 appels entrants** (contre 1 003 en 2017-2018 et 650 en 2016-2017). Les demandes concernent pour plus de la moitié la campagne d'inscriptions.
- Pôle Stages & Insertion (04 78 77 26 04) : **environ 2 000 appels entrants** (estimation sur la base du dernier relevé autocom)

— *une adresse de messagerie administrative* ([scuio@univ-lyon2.fr](mailto:scuio@univ-lyon2.fr)) qui totalise **1 395 mails** cette année (contre 1 941 en 2017-2018). Cette adresse est utilisée principalement pour les relations du SCUIO-IP avec les services de Lyon 2 et les partenaires externes.

— *cinq formulaires de contact en ligne* : les cinq formulaires sont répartis entre le Pôle Stages & Insertion et le pôle orientation & réussite et sont aussi diffusés selon les publics concernés sur le portail Parcoursup, l'extranet, le portail étudiant.e (webétu) ou encore l'espace lycéen.ne. Le bilan de leur utilisation figure ci-après (Cf [1.3.1.2](#) et [1.4.1](#)).

### 1.1.3. Représenter l'université sur les salons

Pour représenter l'université Lyon 2 et rencontrer tous les publics, le SCUIO-IP est présent sur les principaux salons formations proposés sur la région lyonnaise, assurant organisation du stand, participation des personnels du service, mobilisation des enseignant.es et recrutement d'étudiant.es relai.

- **Salon de l'Étudiant Lyon**, à destination du public lycéen majoritairement (46%) mais aussi de leurs parents (41%). Du 11 au 13 janvier 2019, plusieurs milliers de contacts parmi les **43 896 visiteur/euses** qualifié.es uniques.

Un salon incontournable aussi bien par le nombre de visiteurs/teuses sur le stand Lyon 2 que par la qualité des conférences auxquelles quelques enseignant.es-chercheur.es et personnels (SCUIO-IP, SRI, etc.) participent. Le SCUIO-IP en assure l'organisation. Voici la liste des conférences auxquelles Lyon 2 a participé pour l'édition 2019 du salon :

- « Suivre des études en économie, commerce et gestion » (135 auditeur/trices)
- « Partir étudier à l'étranger » (266 auditeur/trices)
- « Choisir l'université » (352 auditeur/trices)
- « Suivre des études en droit » (420 auditeur/trices)
- « Les métiers de l'enseignement » (195 auditeur/trices)
- « Suivre des études dans le domaine artistique et culturel » (251 auditeur/trices)
- « Suivre des études de langues et de littérature » (124 auditeur/trices)
- « Suivre des études en sciences humaine et sociale » (43 auditeur/trices)

- **Salon de l'apprentissage**, à destination de tous les publics, 8 et 9 mars 2019, environ **60 contacts** (pour le SCUIO-IP Lyon 2)

L'organisation du salon est assurée par l'IUT Lumière en concertation avec les autres universités de l'Académie. Le SCUIO-IP a participé physiquement à l'animation de la banque d'accueil du stand UDL lors de deux demi-journées. Le bilan est mitigé sur cette participation car il n'a pas été aisé pour les conseiller.es de renseigner sur les domaines de formation des quatre établissements de l'Académie.

- **Salon des Masters de Lyon**, à destination du public étudiant, 9 mars 2019, environ **200 contacts**, dont la moitié d'étudiant.es de Lyon 2 et Lyon 3.

L'université Lyon 2 a été représentée respectivement par le SCUIO-IP et l'UFR SEG sur deux conférences : « Bachelor, licence, année de spécialisation : quelles poursuites d'études ? » et « Master et alternance, mode d'emploi ». Nous avons pu constater que le nombre d'auditeurs/rices est toujours aussi faible sur les conférences proposées dans le cadre de ce salon.

### 1.1.4. Journées portes ouvertes à destination des étudiant.es

- **Journée des Masters Lyon 2** (Cf [annexe 4](#)), à destination des étudiant.es en L3 et M1 de Lyon 2, 5 mars 2019, environ 1500 contacts. 130 enseignant.es présent.es.

L'édition 2019 a reposé sur :

- 4 stands sur les thématiques suivantes : accueil, orientation, césure, international.
- Des stands par mention de masters animés par les UFR.
- 8 conférences métiers organisées par les UFR ;
- 5 conférences transversales : Présentation générale de l'offre de formation en master et modalités d'accès (animation : SCUIO-IP) ; Focus sur les doubles diplômes et les diplômes en partenariat international ; Focus sur l'année de césure et le stage de master (Co-animation : SCUIO-IP) ; Focus sur le master MEEF 1<sup>er</sup> ; Focus sur le master MEEF 2<sup>e</sup> degré.

Cette troisième édition pilotée par le SCUIO-IP a rencontré un vif succès en terme de fréquentation :

**1500 étudiant.es sur les stands** contre 1000 étudiant.es lors des précédentes éditions ; **1200 étudiant.es sur les conférences métiers** contre 550; **460 étudiant.es sur les conférences transversales** contre 315.

Le bilan qualitatif réalisé à partir de questionnaires est positif (**taux de satisfaction des enseignants : 90% ; des étudiant.es : 74.2%**) sauf pour les conférences métiers qui ne semblent pas avoir donné satisfaction aux étudiant.es (**57%**).

- **Journée des Licences professionnelles Lyon 2** (Cf [annexe 5](#)), à destination des étudiant.es en L2 à Lyon 2, 7 février 2019, environ 290 contacts.

Cette première édition pilotée par le SCUIO-IP a reposé sur :

- Un stand d'accueil et des stands animés par les responsables de LP, des membres des équipes pédagogiques et des étudiant.es.
- 3 conférences sur les thèmes suivants : les atouts de la LP, la candidature en LP, l'alternance en LP

Cette première édition pilotée par le SCUIO-IP a rencontré un succès mitigé en terme de fréquentation alors que la journée a été banalisée pour les étudiant.es de L2 : **290 étudiant.es ont visité les stands et 115 ont participé aux conférences.**

Le bilan qualitatif réalisé à partir de questionnaires est quant à lui très positif (**taux de satisfaction des enseignant.es : 100% ; des étudiant.es : 93.5%**)

*Préconisation pour les éditions ultérieures* : les bilans des deux opérations nous amènent à proposer de les fusionner en une journée les LP et des Masters. Cette formule aurait deux intérêts principaux : n'organiser qu'une seule journée banalisée pour les L2 et L3 sur le semestre 2 universitaire ; sensibiliser les étudiant.es aux atouts de la LP, diplôme qui souffre probablement d'un manque de reconnaissance de la part des étudiant.es de L2 mais aussi de L3 dont le parcours ne leur permettrait peut-être pas d'intégrer un cycle Master ([Cf saisines 1.3.7.](#)).

### 1.1.5. Constituer et mettre à disposition une documentation

La documentaliste du SCUIO-IP gère et actualise les ressources suivantes :

- **18 titres de périodiques pour le Pôle orientation & réussite,**
- **7 titres de périodiques pour le Pôle stages & insertion** (entreprise et marché emploi),
- **1 100 ouvrages et annuaires d'entreprises** : référencés dans le catalogue du SCD,
- **78 dossiers documentaires** : référencés dans le catalogue du SCD,
- **2 bases de données numériques** en ligne pour les étudiant.es Lyon 2 : Kiosque Onisep et CIDJ.

Ces ressources sont régulièrement utilisées par les chargé.es d'orientation et les Psychologues de l'Education nationale (PsyEN) lors des entretiens individuels et sont en libre accès pour les étudiant.es dans l'espace documentaire sur le Campus Porte des Alpes. Toutefois le SCUIO-IP dispose également de périodiques et d'ouvrages spécialisés qui sont réservés à l'usage des conseiller.es dans le cadre de leur pratique professionnelle.

20 ouvrages sont disponibles dans la salle de formation du Pôle Stages & Insertion : annuaires professionnels (par domaines ou par secteurs), guides pratiques (techniques de recherche d'emploi, CV en français ou en langue étrangère, conseils pour l'entretien d'embauche...) et des ouvrages centrés sur des secteurs d'activité.

Les étudiant.es peuvent également bénéficier lors de leur consultation d'un accompagnement d'aide à la recherche documentaire.

La rubrique « ressources documentaires » a été développée sur le webetu pour présenter le fonds documentaire aux étudiant.es : les ressources pour chaque pôle, les liens vers des sites utiles, etc.

Le webdocumentaire « En quête d'Histoire » (production mutualisée universités Lyon 2, Lyon3, Saint-Etienne sur les débouchés après des études d'Histoire) est diffusé depuis janvier 2019 sur les pages du site général de Lyon 2 et les pages de l'Espace lycéen.ne.

Enfin, afin d'améliorer le service rendu aux étudiant.es, un questionnaire a été diffusé au printemps 2019 par les documentalistes des quatre SCUIO-IP pour mieux connaître les usages par le public étudiant des ressources documentaires.

## 1.2. Faciliter la transition lycée-université

### 1.2.1. Être présent dans les lycées et développer les partenariats

Un personnel est dédié au SCUIO-IP à la relation avec les lycéen.nes, en particulier pour les rencontrer directement dans les établissements, soit sous forme de **conférences devant un public inscrit (10 conférences)**, soit sous forme de **forums (26 forums)**. Les visites sont assurées en réponse à une invitation transmise au SCUIO-IP par le lycée. Ces visites se déroulent de mi-novembre à fin mars, avec un pic entre décembre et janvier. Le public cible se répartit en proportions presque équivalentes entre élèves de Première et de Terminale. Lors de l'année 2018-2019, **1557 élèves** ont ainsi été renseigné.es lors de l'ensemble des événements. Il faut ajouter à cela le forum de Roanne (environ **150 élèves** renseigné.es en groupe ou individuellement) et le forum de l'Ain (**180 élèves** entre conférences et stand). Au total, **43 événements** majoritairement dédiés aux lycéen.nes, ont été assurés cette année (contre 37 en 2017-2018) soit une augmentation significative par rapport à l'année dernière, la mise en place de la loi ORE pouvant expliquer naturellement cette amplification ([Cf annexe 6](#)).

Pour ces différentes actions d'information auprès du public lycéen, **9 étudiant.es de niveau L3 et M**, de filières différentes, ont été recruté.es et formé.es pour accompagner le SCUIO-IP, ce qui représente **134.5 heures d'intervention** dans les lycées. Le rôle de ces étudiant.es relais est fondamental : d'une part, ils.elles facilitent les échanges avec les lycéen.nes plus enclin.es à

communiquer avec eux/elles qu'avec des personnels plus « institutionnels » ou moins jeunes ; d'autre part, ils.elles jouent un rôle important lors des manifestations à forte sollicitation.

Depuis la rentrée 2018, l'établissement a obtenu la création d'un poste d'ingénieur.e d'études dédié à l'orientation active bac-3, bac+3. Ce nouveau personnel est chargé de former les partenaires du second degré : Psy-En et surtout professeur.es principaux/ales dont le rôle dans l'accompagnement à l'orientation des lycéen.nes est renforcé. L'action de ce personnel vise également à développer des collaborations entre enseignant.es du secondaire et du supérieur, sur la question des compétences des lycéen.nes et des attendus universitaires, dans l'objectif de faciliter le passage du lycée à l'université. A cet effet, un état des lieux et des réunions de travail avec le SAIO et le collège des IPR-IA ont permis d'identifier des axes de collaborations à mettre en œuvre durant l'année 2019-2020 ([Cf Annexe 6](#)).

A noter enfin que cette action dédiée au continuum est renforcée par la mise à disposition par le Rectorat de Lyon de deux postes à mi-temps de Psychologue de l'Education nationale (PsyEN).

### 1.2.2. Accueillir les lycéen.nes (dont étranger.es) à l'université lors de journées portes ouvertes

Dans le cadre des Journées de l'enseignement supérieur (JES) pilotées par l'Inspection académique du Rhône, le SCUIO-IP organise à destination des lycéen.nes des journées portes ouvertes sur les deux campus. Les JES sont organisées sous forme de conférences en amphithéâtre par les enseignant.es responsables des portails qui présentent leur filière, accompagné.es par des conseiller.es du SCUIO-IP pour répondre à des questions spécifiques sur l'orientation, Parcoursup, *etc.* Les lycéen.nes bénéficient également de visites des campus et de conseils donnés par des étudiant.es relais. Les 23 et 24 janvier 2019, **4400 lycéen.nes** ont assisté aux conférences organisées par portail sur les deux campus ; une **centaine de lycéen.nes et leurs familles** ont été accueilli.es par le pôle orientation & réussite dans le cadre de permanences d'accueil spécifiques.

Le SCUIO-IP a organisé, le 29 avril 2019, pour **25 élèves** du lycée français de Notre dame de Sion (Istanbul) qui, depuis 2017, souhaite venir découvrir l'université Lyon 2, une manifestation spécifique en deux temps : présentation de l'offre de formation et une visite guidée dans les bâtiments du campus BDR.

Le même dispositif a été proposé le 11 janvier 2019 aux 24 élèves de l'école française de Belgrade (Serbie) qui, pour la seconde année consécutive, a désiré venir découvrir l'université Lyon 2 lors d'une tournée en France (Paris, Lyon, Grenoble).

### 1.2.3. Accueillir les lycéen.nes à l'université via un dispositif d'orientation pour les élèves de Première

L'Université met en œuvre depuis 2011, une action de Cours magistraux de découverte à destination des élèves des classes de Première. Les principaux objectifs de cette action sont de favoriser une meilleure connaissance de l'université, de clarifier un projet d'études voire de le construire, d'anticiper les choix d'orientation à réaliser en Terminale et de développer un partenariat fort entre l'Université Lyon 2, les lycées et les Centres d'Information et d'Orientation.

Dans la continuité des années précédentes, les cours magistraux se sont déroulés durant 4 mercredis après-midi du mois de mars, entre le 6 et le 27 mars 2019. Onze disciplines différentes ont été présentées : Anglais / Sciences de l'éducation / Science politique / Droit / Lettres / Minerve / Histoire de l'art / Sciences du langage / Psychologie / Information et communication. Un conseiller SCUIO-IP était présent pendant chaque CM pour apporter des informations sur les portails, Parcoursup et sur les inscriptions. À la fin de certains cours, des étudiant.es ont témoigné sur leur parcours d'étudiant.e.

Nous avons comptabilisé 796 inscriptions issues de **65 lycées différents** de l'académie de Lyon pour **522 participations** effectives (contre 1297 inscriptions pour 787 participations en 2017-2018). Si le nombre d'inscriptions et de participants a baissé par rapport à l'an passé, le taux de présence est en revanche de **65.6 %**, en hausse de 4,6 points ([Cf Annexe 7](#)).

Ce dispositif a bénéficié pour la cinquième année consécutive d'une subvention des Cordées de la réussite, à hauteur de 2 300€, qui a permis la prise en charge des heures d'enseignement, la rémunération d'étudiant.es vacataires pour une aide logistique et leur témoignage auprès des lycéen.nes ainsi que des visites des campus. L'édition 2020 proposera davantage de cours et sera également ouverte aux élèves de Seconde dans la dynamique du continuum bac-3, bac+3.

### 1.2.4. Proposer une soirée d'information aux parents d'élèves

La loi ORE souligne la nécessité d'agir sur l'entourage de l'élève. Les parents, par leurs conseils et leurs représentations de l'enseignement supérieur, ont en effet une grande influence sur les choix des lycéen.nes. Aussi le SCUIO-IP a-t-il mis en place pour la première fois, le 20 décembre 2018, une réunion d'information qui leur était destinée et avait pour objectif de présenter les filières de l'Université Lyon 2 (attendus et nature des enseignements ; connaissances, compétences et capacités visées ; débouchés), les études universitaires et leurs implications et l'Université Lyon 2 elle-même. La soirée a pris la forme d'une conférence avec en premier lieu une présentation des portails et de l'insertion professionnelle des masters et ensuite un temps d'échanges entre les familles et les enseignant.es. L'invitation avait été transmise aux parents par un courrier envoyé à tous les lycées publics et privés de l'Académie. **243 familles** se sont inscrit.es, ce qui représentaient **493 personnes**, **289** d'entre elles ont finalement assisté à la soirée, soit un taux de présence de **52%**. Les lycées d'origine des inscrit.es étaient très majoritairement situés dans le Rhône (84%), 61% étant implantés à Lyon ou dans un rayon de 20 km. Les élèves de terminale et leurs familles

constituaient la majorité des participant.es (67%), mais les élèves de première et leurs familles (33%) étaient également bien représentés. L'écho très positif que ce nouveau dispositif a rencontré manifeste sa pertinence ([Cf annexe 8](#)).

### 1.2.5. Former les personnels relais de l'enseignement secondaire

#### - « **Connaissance de l'enseignement supérieur** » :

Dans le cadre du plan académique de formation piloté par le Rectorat de Lyon, et devant le succès des éditions précédentes, a une nouvelle fois été proposée le 11 décembre 2018 aux personnels du second degré, une formation d'une journée animée par des représentant.es des quatre SCUIO-IP de l'UDL, du Rectorat et de lycées, intitulée « Connaissance de l'enseignement supérieur ». Cette opération, qui a été organisée cette année par l'université Lyon 1 sur son site de Villeurbanne (campus de la Doua), a permis de former une **centaine d'enseignant.es** de l'Académie. La matinée leur a permis de se mettre à jour sur l'organisation et les évolutions des formations post-bac publiques : licence, LP, master, BTS, CPGE, DUT, *etc.* L'après-midi a été consacrée à des ateliers thématiques. Un représentant du SCUIO-IP, après avoir notamment présenté Lyon 2 lors de la matinée de la formation, a co-animé deux ateliers qui ont réuni une **quarantaine de participant.es** : « Les licences des domaines arts, lettres langues, sciences humaines et sociales, droit économie gestion ». A noter enfin que le SAIO a fait enregistrer la formation pour la rendre disponible au plus grand nombre sur le site internet académique.

#### - **Journée d'information des partenaires du second degré** :

Les SCUIO-IP des universités Lyon 2 et Lyon 3 co-organisent chaque année une journée de formation à destination des proviseur.es, professeur.es principaux/ales, PsyEN. Cette opération, dont l'ordre du jour est mis en place à partir des demandes exprimées par ces personnels, est l'occasion, en lien étroit avec les services concernés et les composantes, de délivrer une information sur les évolutions de l'offre de formation, l'organisation des études et les procédures d'inscription. Les thématiques traitées cette année ont été : présentation de l'actualité de la profession des Psy-En dans un contexte de renforcement du rôle des professeur.es principaux/ales quant à l'accompagnement à l'orientation, présentations de la filière LEA-LLCER, de la filière science politique, de l'enquête sur les diplômés de master et bilan des inscriptions 2018 à l'Université Lyon 2, via Parcoursup. Organisée le 4 décembre 2018, cette opération a permis d'accueillir **101 participant.es**.

### 1.2.6. Participer au processus d'orientation active dans le cadre du continuum bac-3 (voire bac-4), bac+3 : des besoins émergents

Dans le cadre de l'orientation active dite sollicitée, dans laquelle s'est inscrite l'université il y a quelques années (coordination académique post-baccalauréat), le SCUIO-IP a créé et administre l'Espace Lycéen.ne, élément du site Internet de l'université Lyon 2. Cet espace, spécifiquement adapté aux questions et problématiques des lycéen.nes, facilite la transition lycée-université, à travers des rubriques informatives. De mai 2018 à fin avril 2019, l'Espace Lycéen.ne a reçu **49 722 visites** (dont 42 000 vues uniques). Il est à noter 3 pics visibles : début juillet pour les inscriptions, retour de vacances fin août pour la rentrée universitaire et mi-janvier pour l'ouverture de Parcoursup.

En parallèle, dans le cadre de la procédure Parcoursup 2019, grâce au formulaire de contact référencé sur la plateforme et géré par le SCUIO-IP, **100 demandes** ont pu être traitées cette année (contre 246 en 2017-2018 et 850 en 2016-2017) soit une diminution constante de demandes d'informations via le formulaire de la part des lycéen.nes. Il semble y avoir une corrélation forte entre le passage d'APB (2017) à Parcoursup (2018) sans que le SCUIO-IP, à son niveau, dispose de plus d'éléments d'explication.

Le SCUIO-IP a également représenté l'université Lyon 2 aux CAAES (commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur) pilotées par le SAIO (Rectorat) en participant à 19 groupes de travail entre le 1<sup>er</sup> juin et le 21 septembre 2018 afin de participer à l'étude des dossiers des 1520 bachelier.es qui ont saisi la commission.

Le SCUIO-IP a participé une nouvelle fois à la cordée de réussite de l'UFR SEG le 10 janvier 2019 en proposant une conférence à une **vingtaine d'enseignant.es** de sciences économiques et sociale accompagné.es des IA-IPR. Cette année l'accent a été mis sur la reconnaissance des formations de l'enseignement supérieur, la présentation des spécificités de l'offre de formation de l'université Lyon 2 et le bilan de la procédure Parcoursup 2018 pour l'établissement.

La convention qui lie l'université Lyon 2 à l'AFEV était portée depuis plusieurs années par le service de la vie étudiante. A partir de la rentrée 2019, ce portage sera pris en charge par le SCUIO-IO. A cet effet, un personnel du service a été associé à la préparation des visites guidées du campus PDA, proposées à des collégien.nes issu.es de trois établissements (Jean Mermoz, Victor Grignard et Henri Longchambon situés dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon). Ainsi, le mercredi 20 mars et le jeudi 4 avril 2019, **125 élèves** de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, ont réalisé une visite guidée en petits groupes, pilotés par les salariés et bénévoles de l'AFEV, à partir d'un contenu et d'un circuit préparé en collaboration avec le SVE et le SCUIO-IP.

Une convention signée par l'université avec le lycée Ampère a pris effet à la rentrée 2018. Elle prévoit la mise en place de trois actions : des conférences assurées au sein du lycée par un enseignant-chercheur de Lyon 2 et un enseignant-chercheur de l'IEP, l'immersion de lycéen.nes dans des CM à l'université et enfin l'organisation dans les murs du lycée d'une soirée de l'orientation en collaboration avec le SCUIO-IP. Les conférences ont eu lieu l'une en novembre sur le site Ampère Bourse (4 classes) et l'autre en mars sur le site Ampère Saxe (2 classes ½). Elles ont réuni des élèves de terminales ES, L et quelques terminales S et avaient pour objectif de leur donner accès à un savoir plus technique et plus spécialisé. L'immersion des élèves de terminale L dans un CM d'anglais en licence 1 a eu lieu pendant deux cours en novembre, sur le campus PDA. Cette expérience a permis aux lycéen.nes de se faire une représentation plus juste du CM universitaire. Enfin le 8 janvier 2019 la soirée de l'orientation, organisée en partenariat entre des enseignant.es du lycée et un personnel du SCUIO-IP, a concerné **140 lycéen.nes** de terminales L et ES principalement et S minoritairement. Les élèves pouvaient participer chacun.e durant la soirée à trois ateliers (chaque atelier présentant une filière de formation). Pour l'Université Lyon 2, 7 enseignant.es étaient présent.es ; le lycée avait quant à lui invité un enseignant de l'IEP et un enseignant de CPGE.

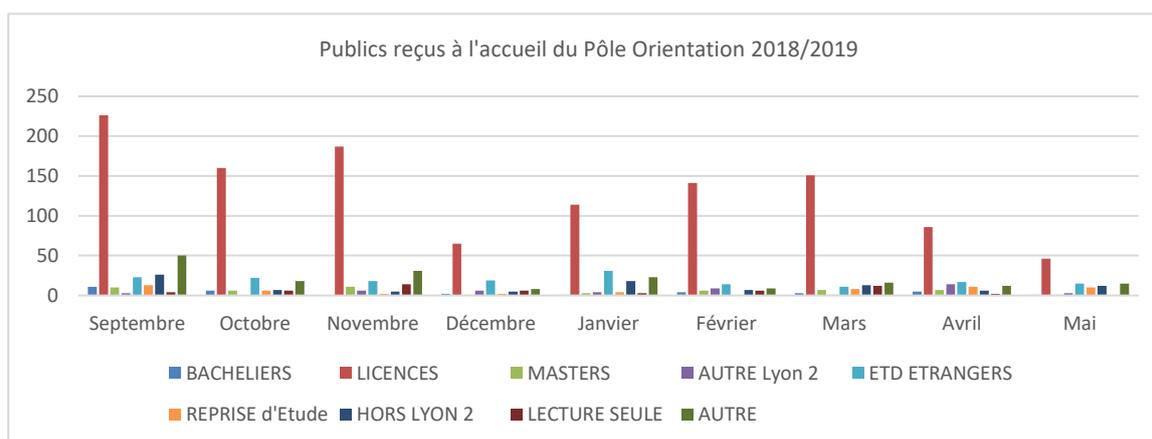
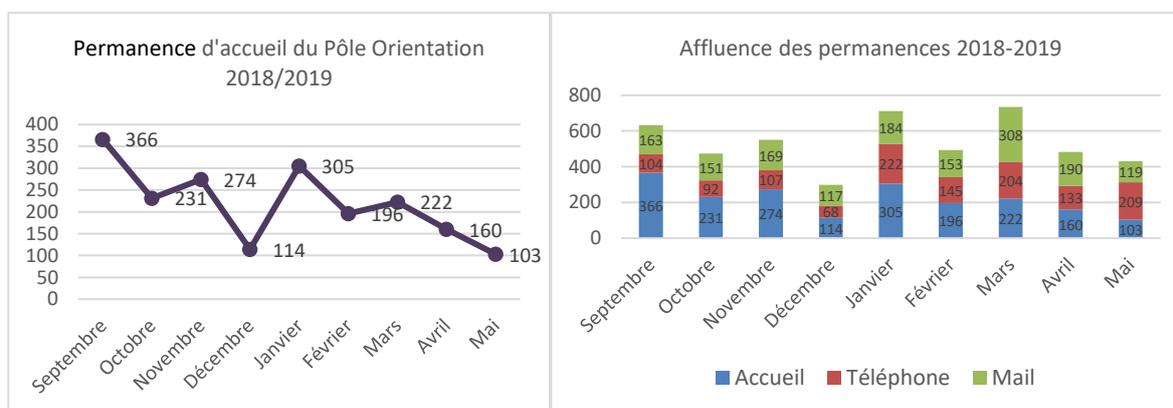
### 1.3. Accompagner l'étudiant.e tout au long de son cursus : dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et à l'élaboration de projet

#### 1.3.1. Accueillir et informer les publics

##### 1.3.1.1. Accueillir lors des permanences

La salle de permanence du pôle orientation & réussite est ouverte en libre accès à nos différents publics toute la journée. Ils peuvent y consulter une documentation spécialisée, avec ou sans accompagnement, et bénéficier d'un accueil de premier niveau sans rendez-vous. Cette permanence d'accueil permet de renseigner les publics étudiant.es, lycéen.nes, étudiant.es étranger.es et toute personne en reprise d'études, sur les formations, leur contenu, les modalités d'inscription, *etc.* et d'inciter si besoin l'usager.e à prendre rendez-vous avec un conseiller.e d'orientation en continuité de l'échange ou, s'il hésite, via une inscription ultérieure par un formulaire en ligne pour un accompagnement personnalisé.

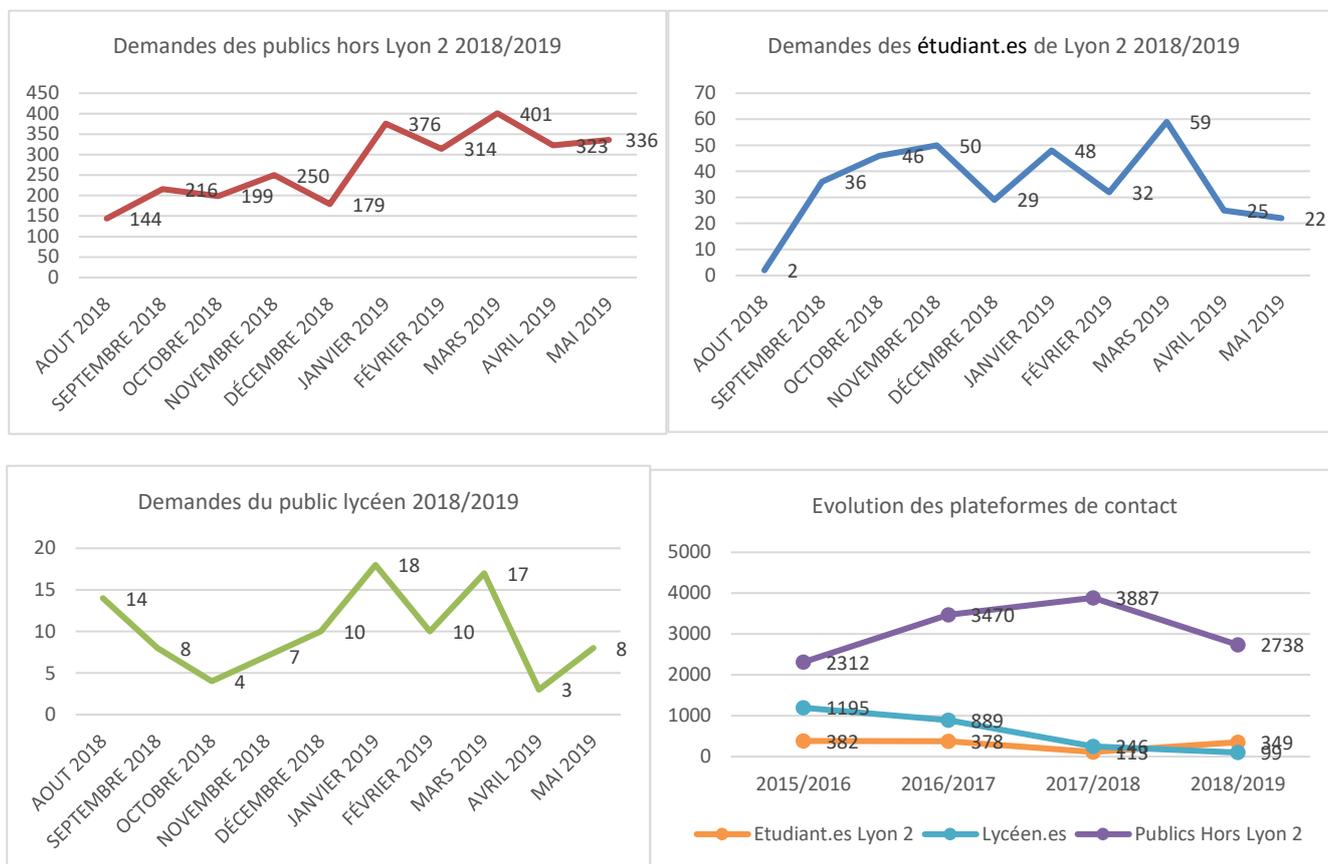
On observe une augmentation dans la fréquentation de la permanence pour cette année 2018-2019 avec **1 971 personnes** (contre 1 840 l'an passé) soit une augmentation de 130 personnes accueillies. Le public le plus important est étudiant et parmi celui-ci les étudiant.es de licence qui représentent 60 % du public.



### 1.3.1.2. Gérer des formulaires de contacts à destination des usager.es

Le Pôle Orientation & Réussite a en charge trois formulaires de contact pour trois types de publics : lycéen.nes, étudiant.es et hors Lyon 2.

Pour la période septembre 2018 à mai 2019, les trois plateformes totalisent 3 186 demandes : **2 738 étudiant.es hors Lyon 2** (contre 4 042 en 2017-2018) ; **349 étudiant.es Lyon 2** (246 en 2017-2018) ; **99 lycéen.nes** (113 en 2017-2018).



Nombre total de demandes sur les trois plateformes entre août et mai sur les trois dernières années :

- 2016 - 2017 : 4 737 demandes
- 2017 - 2018 : 4 246 demandes
- 2018 - 2019 : 3 186 demandes

On observe une diminution du nombre de demandes reçues sur les trois plateformes. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse, notamment : l'ajout d'un texte introductif avec des liens utiles sur les formulaires, une meilleure communication auprès des lycéen.nes lors des nombreuses manifestations organisées par le SCUIO-IP, des renseignements plus visibles sur les sites de Lyon 2...

### 1.3.2. Intégrer les étudiant.es primo-entrant.es : la période d'intégration

Pour permettre aux étudiant.es de se familiariser avec l'organisation de l'établissement et s'engager dans leur formation, le SCUIO-IP pilote depuis plusieurs années la période d'intégration qui implique de nombreux services, structures et personnels de notre université. D'une durée de 10 jours, elle comprenait en septembre 2018 :

- une co-animation par des conseiller.es du SCUIO-IP et des enseignant.es-chercheur.es des réunions de rentrée universitaire pour permettre aux primo-entrant.es de découvrir l'université, de comprendre l'organisation de leurs études et faciliter leur vie d'étudiant.e,
- des séances obligatoires d'enseignements (initiation à l'ENT assurées par l'ICOM) et de présentations sur les disciplines (réunions de rentrée par portail), la documentation et la vie des campus (SCD, vie étudiant.ee, vie culturelle et associative, santé), le sport,
- des journées à thèmes s'organisant autour de stands ou plus largement sur les campus (vie des campus, vie pratique, temps libre),

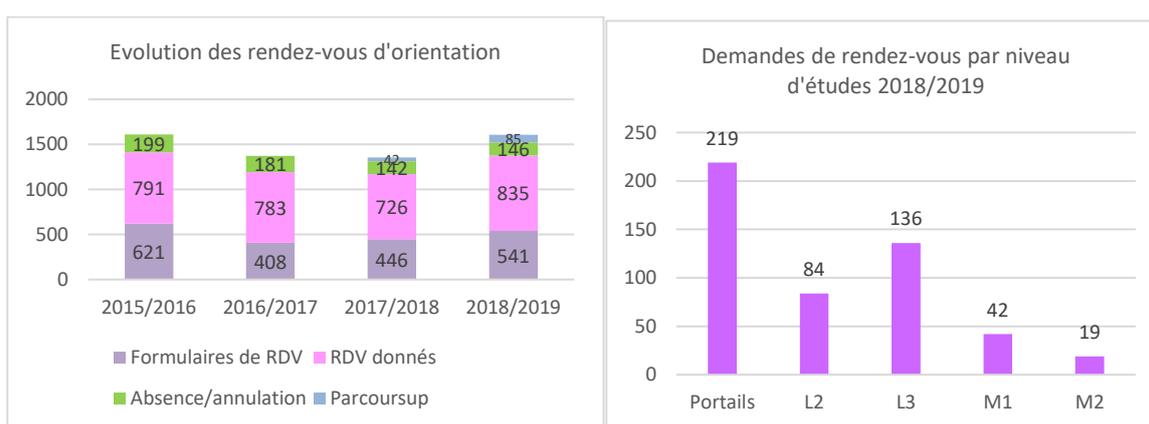
- des visites guidées et commentées des campus et des bibliothèques, encadrées par des étudiant.es vacataires formé.es par le SCUIO-IP.
- Des animations, des jeux et des manifestations culturelles.

L'enquête réalisée par le SESAP sur l'édition 2018 est présentée en annexe ([Cf annexe 9](#)).

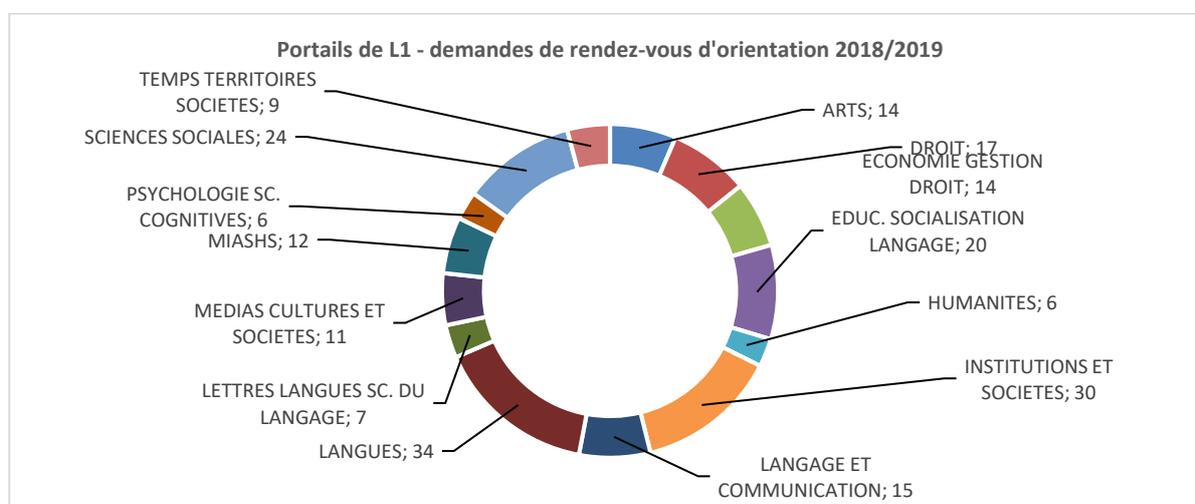
### 1.3.3. Répondre à la demande croissante d'entretiens d'orientation individualisés

Dans le cadre de leur mission de conseil individuel, les conseillères d'orientation et d'insertion du pôle orientation & réussite accompagnent les étudiant.es de Lyon 2 dans leur projet de formation et leur projet professionnel, lors d'entretiens individualisés. Ces derniers peuvent être menés avec l'appui d'un logiciel dédié à l'orientation et à l'élaboration du projet professionnel : Parcoursup édité par Jeunesse Avenir Entreprise. Entre septembre 2018 et mai 2019, **259 étudiant.es** ont réalisé le test d'exploration à distance (contre 205 en 2017-2018) et 576 connexions ont été enregistrées.

**835 rendez-vous d'orientation** ont été donnés cette année (contre 717 en 2017-2018), soit une augmentation de 118 rendez-vous. Cette augmentation peut s'expliquer par les demandes de réorientation liées à Parcoursup alors que la procédure interne a été abandonnée, mais aussi par un accompagnement spécifique pour le public MIASHS (20 entretiens). Sur les 835 étudiant.es accompagné.es dans le cadre des entretiens **26 % sont des étudiant.es de L1**.



Pour les étudiant.es de L2, la mention de Droit se démarque des autres. Pour les étudiant.es de L3, c'est la mention psychologie avec 41 étudiant.es sur 136. Cette tendance peut s'expliquer par la participation des agents du SCUIO-IP aux ~~les~~ UE PPP mis en place dans ces deux composantes, mais aussi par des choix d'orientation déterminants pour l'accès au master.



Sur les 219 rendez-vous donnés pour les étudiant.es de L1, le portail Langues est le plus représenté avec 34 rendez-vous, suivi par Institutions et Sociétés et Sciences Sociales.

### 1.3.4. Organiser la réorientation des étudiant.es de L1

#### 1.3.4.1. La réorientation des ancien.nes Lyon 2

L'accompagnement des étudiant.es de Lyon 2 en réorientation prend plusieurs formes :

- Dans le cadre des permanences et de l'accueil téléphonique : de septembre 2018 à avril 2019, **503 étudiant.es** en demande de réorientation se sont présentés et 175 ont pris contact par téléphone.
- Dans le cadre d'entretiens individualisés : **85 rendez-vous** ont été donnés sur l'année universitaire.
- Dans le cadre d'un forum de la réorientation ([Cf Annexe 10](#)) : La première édition s'est déroulée le 16 novembre 2018 et a accueilli **400 étudiant.es**. Ce forum a permis aux étudiant.es de licence 1 qui envisageaient d'abandonner leur formation actuelle de rencontrer des partenaires internes et externes pour les aider à initier leur projet de réorientation. Les stands ont été agencés en trois thématiques :
  - « Comment préparer sa réorientation » : informations sur Parcoursup, demandes d'accès en L2, Semestre Rebond ainsi qu'un accompagnement proposé par les conseiller.es du SCUIO-IP.
  - « Formations à rentrée décalée » : présence d'établissements de formation proposant une rentrée décalée pour des formations initiales ou en apprentissage reconnues par l'état.
  - « Expériences » : césure, stage volontaire, service civique, volontariat international, engagement associatif.

Cette première édition a remporté un vif succès : **75,4%** des étudiant.es interrogé.es déclarent avoir trouvé les informations qu'ils.elles recherchaient et **100%** des partenaires considèrent avoir eu le nombre de visiteur.euses attendu.

- Dans le cadre d'ateliers dédiés à Parcoursup : 2 ateliers organisés par le SCUIO-IP à destination des étudiant.es de L1 sur les campus BDR et PDA ont respectivement accueilli **23 et 26 étudiant.es**.
- Dans le cadre du semestre Rebond ([Cf 1.3.6.](#)) : 72 étudiant.es issu.es de tous les portails ont été accompagné.es dans la redéfinition de leur parcours de formation.

A noter d'une manière transversale, la forte augmentation cette année des fiches de suivi d'orientation sur Parcoursup au nombre de **806** et ainsi réparties : 506 fiches dans le cadre du semestre Rebond et 360 fiches dans le cadre des entretiens de réorientation.

#### 1.3.4.2. La réorientation des étudiant.es néo-bachelier.es, primo-entrant.es en L1

Une procédure de réorientation pour les nouveaux/elles étudiant.es a été une nouvelle fois mise en place par le SCUIO-IP en concertation avec le Service des études.

En juillet puis fin août/début septembre 2018, les étudiant.es néo-bachelier.es ont ainsi eu la possibilité de rencontrer un.e conseiller.e du SCUIO-IP sur 8 journées de permanence lors de la période d'inscription sur le campus Berges du Rhône.

**85 demandes** ont été traitées (contre 80 en 2017) : **76 étudiant.es ont été accepté.es** par le service des études pour leur changement de portail, 9 ont été refusé.es. Le contexte particulier du portail MIASHS a conduit à accepter de nombreuses demandes (20) au regard du niveau en mathématiques des étudiant.es. La procédure a ainsi permis à ces étudiant.es de rejoindre principalement les portails Economie, gestion, droit et Psychologie science cognitives.

### 1.3.5. Lutter contre le décrochage : le Parrainage/Marrainage

Cette année universitaire 2018-2019, la majorité des demandes de parrainage émanaient de trois portails : Education, socialisation et langage (25%), Langues (19%), Psychologies et sciences cognitives (12%).

**119 étudiant.es** ont été mis en relation avec un parrain ou une marraine au début du semestre 1. L'arrêt du dispositif à une date avancée (7 décembre 2018) peut être lié au fait que moins d'étudiant.es ont arrêté le dispositif en cours de semestre (23 en 2018-2019 contre 27 en 2017-2018) et que davantage de binômes ont été reformés (103 étudiants parrainé.es en fin de dispositif en 2018-2019 contre 94 en 2017-2018).

Les binômes se sont rencontrés tout au long du semestre de façon hebdomadaire à raison d'une à une heure et demie. **1056 heures de parrainage** ont été réalisées pendant le premier semestre.

Concernant la satisfaction des étudiant.es, **94.1%** des parrainé.es interrogé.es se déclarent satisfait.es ou très satisfait.es de leur expérience dans le dispositif et 92.2% d'entre eux/elles recommanderaient le dispositif à des étudiant.es de première année.

Les enquêtes montrent que les étudiant.es sollicitent le parrainage pour :

- à 41.2% être rassuré.es sur leurs capacités
- à 39.2% bénéficier de conseils méthodologiques

Le dispositif leur délivre :

- à 43.1% un apport sur la méthode et l'organisation
- à 35.3% une meilleure compréhension des cours
- à 27.5% une confiance en eux.

Les bénéfices retirés par les étudiant.es correspondent en grande partie aux besoins qu'ils/elles avaient évoqué, exceptée la confiance en soi.

En 2017-2018, **53.2% des étudiant.es parrainé.es ont réussi leur année** contre 29.6% des non parrainé.es néo-bachelier.es technologiques ou professionnels. Le taux de réussite aux examens montre tout l'intérêt du parrainage lorsqu'on le compare au chiffre des étudiant.es non parrainé.es ([Cf annexe 11](#)).

### 1.3.6. Lutter contre le décrochage : le Rebond

Pour la septième année consécutive, l'Université Lyon 2 accompagne les étudiant.es de L1 et DUT dans la construction d'un projet de formation, dans une mise à niveau et dans la découverte de nouvelles disciplines, favorisant ainsi une réorientation dans la filière de leur choix l'année suivante.

En 2018-2019, **72 étudiant.es** (trois groupes de 24) ont bénéficié d'un éventail de 9 TD :

- Une mise à niveau en français (grammaire, orthographe, prise de parole), anglais (résumé et expression d'une opinion) et mathématiques.
- Un développement de compétences transversales en informatique (maîtrise des logiciels de base), communication (interne, externe, outils) et management de projet (planification, méthodes, outils).
- Un travail sur le Projet Personnel et Professionnel (connaissance de soi, découverte des formations post-bac, préparation à la lettre de motivation, CV et entretiens).
- Un volet citoyen (Projet collectif et citoyen, TD d'Economie et société) permettant aux étudiant.es de développer leur esprit critique en interrogeant des questions sociétales, et en allant à la rencontre d'acteur/trices associatif/ves
- Une activité physique et sportive

Les affectations des étudiant.es en fonction des vœux réalisés sur Parcoursup seront connues ultérieurement, et permettront de connaître le devenir de la promotion 2018-2019.

Dans le cadre d'une enquête qualitative, à la question : « Qu'est-ce que vous a apporté le semestre Rebond ? », 61.11% des étudiant.es évoquent le fait d'avoir construit un nouveau projet professionnel, 59,72% estiment avoir repris confiance en eux/elles et 58,33% se sont remis.es dans une dynamique ([Cf Annexe 12](#)).

### 1.3.7. Saisine des étudiant.es titulaires d'une Licence à Lyon 2 et refusé.es en Master.

La loi du 23 décembre 2016 prévoit que l'admission en Master 1ère année est subordonnée au succès de l'examen d'un dossier de candidature, suivi le cas échéant d'un entretien et/ou d'épreuves écrites, engendrant un certain nombre de candidat.es refusé.es pour notre établissement.

Cette situation concerne principalement les mentions de Master suivantes : Psychologie (pour moitié des effectifs), Sciences économiques et de gestion, Information et communication.

Pour cette 2<sup>e</sup> édition, **140 saisines** ont été déposées pour lesquelles le SCUIO-IP, en lien avec les UFR, a formulé **15 propositions de mentions** de master via le télé-service. A l'issue de cette procédure, seul.es **8 étudiant.es** ont donné une suite favorable à ces propositions. Il semblerait toutefois que vingt étudiant.es aient trouvé une solution hors procédure.

En conclusion, comme lors de la campagne 2017, cette procédure via le télé-service montre clairement ses limites : elle engendre un volume d'activités important pour le Département des relations universitaires, de la vie étudiante et de la chancellerie (DESUP) du Rectorat, le SCUIO-IP et les UFR, pour une efficacité bien relative. Nous pouvons en outre relever qu'un certain nombre de solutions ont été trouvées hors procédure interrogeant une nouvelle fois sa pertinence, d'autant plus qu'elle a parfois favorisé des réorientations dans le cycle licence bien en dehors du cadre fixé par le législateur ([Cf annexe 13](#)).

### 1.3.8. Participer à la procédure d'accès des étudiant.es sans-papier et sollicitation des étudiant.es étranger.es

Depuis l'année 2015-2016, l'université Lyon 2 s'est engagée dans une procédure d'accès pour les étudiant.es sans papiers ou réfugié.es.

Durant les phases expérimentales de ce dispositif, chaque demandeur/euse d'accès avait un entretien préalable avec le SCUIO-IP pour confirmer son choix de formation ou l'orienter vers la formation la mieux adaptée. Le bilan de la procédure a conduit rapidement à une modification du mode opératoire. Désormais, les entretiens avec le SCUIO-IP font suite à l'examen des dossiers par les composantes et ne sont préconisés que dans le cas où le/la candidat.e n'a pas de projet de formation.

Ainsi, lors de l'année universitaire 2018-2019, le SCUIO-IP a délivré **2 entretiens** dont les comptes rendus ont été transmis à la Présidence qui a pu être aiguillée dans ses choix. Au final, les deux étudiants ont été admis respectivement en L3 Géographie et aménagement et en auditeur libre en L3 Sciences de l'éducation.

Plus globalement, le SCUIO-IP reçoit de nombreuses personnes d'origine étrangère dans le cadre de sa permanence d'accueil (170 sur 1971 soit **12% du public accueilli**) mais aussi via les formulaires de contact (**600 demandes**).

## 1.4. Accompagner les étudiant.es dans l'élaboration de leurs projets professionnels, leurs recherches de stage pour favoriser leur insertion professionnelle.

### 1.4.1. Accueillir et informer les étudiant.es

Les sollicitations par voie électronique ne cessent d'augmenter pour le pôle stage & insertion.

De septembre 2018 à mai 2019, l'agent chargé de l'accueil a traité **6358 courriers électroniques** (2016-2017 : 4012 ; 2017-2018 : 5748) *via* l'ensemble des supports dédiés à l'accueil (formulaires et adresse électronique) :

- 5756 courriers électroniques depuis les adresses électroniques gérées par le Pôle Stages & Insertion ;
- 602 demandes depuis les formulaires en ligne.

Le stage est régi par un ensemble de lois dont la dernière en date (Décret N°2017-165 du 30 novembre 2017) génère des demandes d'éclaircissement de la part des étudiant.es.

L'agent d'accueil gère également les demandes de stages volontaires pour l'ensemble des étudiant.es de l'université via une procédure qui permet de veiller à la qualité des stages et à la cohérence avec le projet professionnel de chaque étudiant.e.

### 1.4.2. Politique des stages

Le stage a une place déterminante au sein des cursus universitaires, en offrant un cadre pour les relations étudiant.es / enseignement supérieur / monde socio-économique et culturel.

Que ce soit dans la construction du projet de l'étudiant.e ou dans son insertion professionnelle, le stage - cette période temporaire de « mise en situation professionnelle au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle » (Loi 10 Juillet 2014) - est un élément incontournable de valorisation de son cursus universitaire.

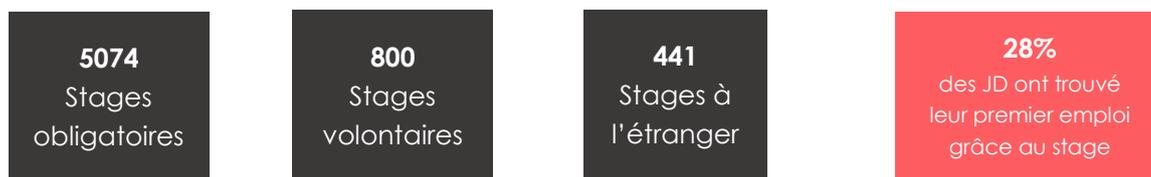
Le Pôle Stages & Insertion a pour mission de présenter aux étudiant.es les dispositifs existants permettant la professionnalisation des parcours comme le stage volontaire, l'expérience professionnelle, l'année de césure, *etc.* Ces présentations se font soit lors des réunions de rentrée soit dans le cadre d'enseignement en lien avec un.e enseignant.e (UFR ASSP, SEG, Département LEA, *etc.*). Pour nos jeunes diplômé.es, le stage constitue le principal canal d'accès au premier emploi (Cf les enquêtes insertion professionnelle réalisées par le SESAP).

En offrant à l'étudiant.e la possibilité de réaliser des stages tout au long de son cursus universitaire (dès la première année), l'université Lyon 2 fait le choix d'une politique dynamique. Pour assurer une meilleure qualité des stages, l'équipe du Pôle Stages & Insertion propose un accompagnement et des outils offerts tant aux étudiant.es, qu'aux structures d'accueil et aux personnels enseignants et administratifs :

- Une grille d'évaluation du stage et la soutenance
- Un guide pour les enseignant.es tuteur/trices de stage (intranet)

Un document intitulé « Politique des stages » a été réalisé afin de bien comprendre l'organisation des stages au sein de notre université (Cf [annexe 14](#)).

Les stages obligatoires et volontaires en chiffres :



### 1.4.3. Valoriser les relations entreprises.

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement, le Pôle Stages & Insertion organise la transition des étudiant.es vers les acteur/trices du monde socio-économique. Son expertise permet de faire miroir aux étudiant.es des enjeux, des compétences attendues du marché de l'emploi, et de les orienter vers des structures ou des professionnels extérieurs en adéquation avec leurs projets professionnels.

Plus concrètement, le pôle stages & insertion diffuse des offres de stages (**456 offres publiées** via Pstage pour l'année 2018-2019 contre 360 en 2017-2018), et conseille les entreprises sur le contenu de ces offres.

Un stagiaire a par ailleurs pu réaliser une étude ([Cf annexe 15](#)) sur la manière tant au niveau structurel que sur les moyens financiers, dont sont organisées les autres universités autour de la relation entreprise. Ce benchmarking pourra permettre d'alimenter la réflexion pour la création d'une structure associant l'université et le monde socio-économique, annoncée dans le débat d'orientation budgétaires 2020.

### 1.4.4. Diffuser les offres de stages et d'emplois.

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2017-2018, la convention nous liant avec Job Teaser a été signée en janvier 2019 pour un déploiement en septembre 2019.

Ce Career Center permet :

- aux structures d'accueil de publier des offres de stages et d'emploi destinées à nos étudiant.es,
- aux étudiant.es de postuler via leur smartphone aux offres correspondant à leurs critères de recherches, et de créer une alerte dès qu'une nouvelle offre est publiée, de publier leur CV dans une CV thèque *ad hoc*, de visionner plus de 1200 vidéos métiers et consulter 500 fiches d'entreprises
- à l'université d'obtenir des données statistiques, permettant d'évaluer le nombre de candidatures pour une offre, et le recrutement finalisé, de communiquer sur l'ensemble des événements liés à l'insertion professionnelle.

Afin d'assurer le succès de notre nouveau Career Center, le pôle stage & insertion a présenté l'outil à chaque composante, lors d'une présentation de l'offre de service. Pour cette première année, a été fixé un objectif de 3000 inscriptions d'étudiant.es à Job Teaser.

### 1.4.5 Accompagner individuellement et collectivement les étudiant.es

L'étudiant.e sollicite le Pôle Stages & Insertion, *via* le formulaire de prise de rendez-vous disponible sur le webéu.

Les entretiens individuels assurés par les conseillères se déroulent en trois étapes :

1. Définir un horizon professionnel au regard des compétences et motivations décelées et au vu des perspectives offertes par le marché du travail,
2. Etablir un bilan des expériences déjà vécues par l'étudiant.e (emplois, stages, volontariat, expériences associatives...), construire une démarche réflexive intégrant l'évolution de ses intentions,
3. Proposer des techniques liées à la recherche de stage et d'emploi (organiser sa recherche de stage, élaborer son CV/LM, se préparer à l'entretien de recrutement – simulation – et initier une démarche réseau).

**420 étudiant.es** ont demandé un rendez-vous sur l'année 2018-2019 (contre 394 en 2017-2018). Cette demande initiale de l'étudiant.e donne lieu au moins à un entretien avec une conseillère, le plus souvent à deux rencontres, voire trois afin de consolider les points clés de la démarche précitée.

Les collaborations avec les enseignant.es pour la mise en place d'ateliers collectifs à la recherche de stage et d'emploi se sont nettement développées. Le pôle est ainsi intervenu en 2018-2019 auprès de l'ensemble des composantes ([Cf annexe 16](#)) pour proposer **49 interventions totalisant 282 heures d'ateliers** (contre 106,5 heures en 2016-2017 et 169.5 heures en 2017-2018)

À partir d'un socle méthodologique commun, le Pôle Stages & Insertion construit les contenus pédagogiques des ateliers en fonction des particularités des formations et des spécificités du marché de l'emploi visé. Dans le cadre de la préparation de ces ateliers, est fourni aux enseignant.es l'ensemble des indicateurs liés aux stages des étudiant.es de la formation.

#### 1.4.6. Valoriser les expériences des étudiant.es dans le cadre du dispositif Césure.

Le Pôle Stages & Insertion est impliqué dans la gestion des périodes de césure, sur deux axes. D'une part, en ce qui concerne les césures stages, les conseillères évaluent la pertinence des missions, afin de valider le projet de l'étudiant.e. D'autre part, conformément aux modalités réglementaires du dispositif, le Pôle propose aux étudiant.es un bilan, dans le but d'identifier et de valoriser les compétences acquises, au cours du semestre ou de l'année de césure.

A l'automne 2018, **101 étudiant.es** se sont donc vu proposer un temps de bilan et de perspectives au regard de leurs expériences en césure et 64 ont répondu positivement.

Ces bilans mettent en exergue la richesse et la pertinence du dispositif de césure. Les conseillères amènent les étudiant.es à formaliser les savoir-être et compétences acquis dans le cadre de la césure, à relire l'expérience vécue au regard de ses incidences sur la suite du parcours, sur le/les projets à venir.

En élaborant un projet de césure, les étudiant.es poursuivent des objectifs divers : confirmation/infirmité d'un projet professionnel, mise en œuvre d'une réorientation, besoin de prendre de la distance vis-à-vis des études et/ou de l'entourage familial, désir de découvrir d'autres cultures, de vivre des expériences nouvelles et de tester leurs compétences, *etc.*

Finalement, la plupart d'entre eux/elles sont satisfait.es de cette expérience : ils/elles en reviennent souvent plus mûr.es, plus confiant.es en leurs capacités et compétences, plus déterminé.es quant à la poursuite de leur parcours de formation et leur projet professionnel. Beaucoup soulignent le bénéfice de cette prise de recul, de cette pause dans leur parcours, celles et ceux qui reprennent leur cursus de formation après une césure, se disent fréquemment plus motivé.es ([Cf annexe 17](#)).

### 1.5. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiant.es

#### 1.5.1. Valoriser les compétences des étudiant.es : le PEC.

En 2017, le Pôle Stages & Insertion a élaboré, à la demande de la Présidence, un plan d'action pour la phase de déploiement du P.E.C. (Portefeuille d'expériences et de compétences) jusqu'en 2018. L'objectif étant alors de proposer un bilan sur l'apport réel de l'outil, afin de déterminer le maintien ou pas de l'adhésion au consortium. L'équipe a ainsi proposé plusieurs actions à destination de la communauté universitaire (personnel et étudiant.es) par le biais de situations propices. En juin 2018, **4670 utilisateur/trices uniques** connecté.es dont 4558 étudiant.es et 112 accompagnateur/trices. En revanche seulement **6.3% de ces étudiant.es étaient considéré.es comme actif.ves** (est considéré.e comme actif.ve un.e utilisateur/trice revenant sur la plateforme d'une année universitaire sur l'autre).

Si l'intérêt du PEC pour les étudiant.es qui l'utilisent, notamment accompagné.es par des enseignant.es ou des conseiller.es, est probant, son coût élevé ne paraît plus pleinement justifié. En effet, suite aux évaluations nationales faites par les utilisateur/trices, aux remontées des professionnel.les de l'orientation et de l'insertion et afin de mieux répondre aux attentes des étudiant.es, une nouvelle plateforme était prévue pour septembre 2018. Sans élément nouveau concernant les évolutions de l'outil par le consortium, l'équipe présidentielle a décidé de ne pas renouveler l'adhésion au PEC. L'équipe du SCUIO-IP avait aussi pointé les insuffisances de l'outil au niveau notamment de son ergonomie et de son interactivité, ce qui justifie sans doute en partie le fait que les étudiant.es ne soient pas revenu.es sur cette plateforme : 55.18% d'entre eux/elles n'ont rempli aucune fiche – 20% une seule – 9% en ont rempli deux et 16% trois fiches. Convaincue de la pertinence d'un outil permettant de recenser, catégoriser, décrire puis analyser, l'équipe du pôle stages & insertion préconise l'adhésion à un outil de ce genre par l'université aux bénéfices des étudiant.es.

#### 1.5.2. Organiser des rencontres avec des DRH et des professionnels : Objectif stage emploi.

L'action a reposé cette année sur les éléments suivants :

**Déjeuners professionnels (85 étudiant.es)** : grâce à un travail collaboratif avec l'UFR LESLA, la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié, l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion et l'association étudiante du master Analyse des Politiques Economiques, **10 déjeuners professionnels** se sont déroulés en présence d'avocats, huissier de Justice, juristes d'entreprises, chargée d'études économiques à l'INSEE, partner PWC France, réalisatrice, productrices, cadreur, monteur, réalisateur.

**Pause thé/café sur la césure (30 étudiant.es)** : temps d'échanges et de témoignages autour de la césure.

**Ateliers transversaux sur la recherche de stage et d'emploi (15 étudiant.es)** : Les étudiant.es ont participé à deux ateliers de 18h à 20h pour élaborer leur projet professionnel et améliorer leurs outils de candidature.

**Rencontres individualisés (60 étudiant.es)** : d'anciens RH de l'association OTECI ont pu répondre aux questions des étudiant.es sur différentes thématiques lors d'un entretien individualisé d'environ 30 à 40 minutes :

- Flash CV / lettre de motivation
- Pitch
- Simulation d'entretien de recrutement en français ou anglais
- Les réseaux sociaux

En parallèle, des ateliers d'environ 5 étudiant.es ont été proposés sur le pitch « *Se présenter en 3 min* » et les réseaux sociaux « *Créer ou faire évoluer son profil LinkedIn* »

**Ateliers photographie (70 étudiant.es)** : Réalisation d'une photo professionnelle par le photographe et vidéaste du service Communication

Globalement, l'édition 2018 qui a été transformée dans son organisation pour mieux répondre aux attentes du public et des composantes, a touché **260 étudiant.es** contre 219 en 2017.

En concertation avec la mission handicap, toutes les propositions sont accessibles aux étudiant.es en situation de handicap. Des actions plus spécifiques ont été élaborées avec la présence d'une conseillère de Cap Emploi afin d'apporter des conseils individualisés au+x étudiant.es sur le statut de travailleurs.uses handicapé.es.

### 1.5.3. Proposer un outil numérique et une pédagogie innovante : le serious game.

En 2018, le pôle stage & insertion a souhaité développer un jeu éducatif pour les étudiant.es, l'objectif étant de les sensibiliser à la démarche projet en matière d'insertion professionnelle. Toutefois la somme allouée à ce projet dans le cadre du COMESUP 2017 s'est révélée être en deçà des réalités du marché. De nombreux échanges avec des personnes ressources internes de l'ICOM, de l'Institut de Psychologie, du département de musicologie, des services (SPS, SAMS, DSI, DIRCOM) mais aussi des étudiant.es en stage ont néanmoins permis d'établir un cahier des charges et de choisir le studio « RyseUp » dans le cadre d'un marché négocié. Les contenus pédagogiques ont ainsi été transmis aux game designer/euses du studio pour aboutir à une première version du jeu.

En parallèle deux pans de recherche sont réalisés en lien avec une étudiante et une enseignante en psychologie, afin de mesurer les impacts du jeu sur les représentations étudiantes en matière d'insertion professionnelle et questionner les professionnel.les en orientation et en IP sur les changements de pratique liés à l'usage du numérique. Aussi, des situations de tests et évaluations nous permettent d'ajuster progressivement le jeu. Appréhendé comme une métaphore, ce jeu permet aux professionnel.les de mieux sensibiliser les étudiant.es à cette démarche. En 2019-20, il sera utilisé lors de T.D. « PPP », d'ateliers et entretiens d'aide à la recherche de stage. Développé sur android, en français et anglais avec des textes écrits en police « luciole (lisibilité pour tous) », cet outil peut faire l'objet d'évolution en fonction des financements alloués.

Enfin, ce Serious Game, présenté dans le cadre des journées nationales des SCUIO-IP en juin 2019 a suscité un vif intérêt de la part des universités. Une demande de mise à disposition du serious game a été, à plusieurs reprises, énoncée.

## 1.6. Développer une offre de service du pôle stage & insertion en lien avec les composantes.

### 1.6.1. Accompagner les composantes à l'organisation de journées métiers.

En 2018-2019, le Département des Lettres (UFR LESLA) a sollicité l'appui du Pôle Stages & Insertion pour l'organisation d'une journée des métiers à destination des étudiant.es de Licence. Le Pôle a copiloté le projet avec une enseignante référente sur le projet, et a notamment contribué à :

- identifier divers débouchés envisageables après un cursus en lettres
- identifier et contacter des professionnel.les
- concevoir le programme de la journée
- animer les tables rondes lors de l'événement

La journée, organisée le 8 avril 2019, a réuni **75 étudiant.es** et **18 professionnel.les** autour de **5 tables rondes** « métiers » de 9h à 17h30 : enseignement secondaire ; journalisme et numérique ; librairie ; écriture et édition ; médiation culturelle.

En complément de ces ateliers, des séances d'information destinées aux étudiant.es ont été développées par la documentaliste du SCUIO-IP en collaboration avec les conseiller.es du Pôle stages & insertion.

Voici deux exemples :

- le SCUIO-IP est régulièrement sollicité par le/la responsable du Master Sociologie appliquée au développement local (SADL) pour animer une séance d'information à destination des étudiant.es de Licence et de Master sur les métiers et les concours de la fonction publique. Le Pôle stages & insertion présente ses missions et le bilan des stages réalisés par les étudiant.es du Master SADL (il intervient en parallèle sur un atelier de 9h et un flash CV de 4h dans leurs cours). Une présentation des concours et des métiers de la fonction publique territoriale et de l'Etat est ensuite faite. Les étudiant.es sont invité.es à participer au décryptage d'offres d'emploi dans le domaine du développement local. Durée de la présentation : 3 heures (**40 étudiant.es présent.es**).

- le SCUIO-IP a organisé une Table-ronde sur les concours pour travailler en Bibliothèque en collaboration avec Mediat-Lyon (organisme de formation et de veille sur les métiers). Durée : 3 heures (**20 étudiant.es présent.es**). Une visite de groupe d'une médiathèque est prévue à l'automne 2019.

### 1.6.2. Participer aux conseils de perfectionnement.

Le SCUIO-IP est intervenu cette année dans **8 conseils de perfectionnement** sur sollicitation des responsables pédagogiques : Licence Arts du Spectacle, Licence Lettres, Licence Lettres-Langues, Master Psychologie de l'Education et de la Formation, Master Lettres Modernes à l'International, Master Musicologie.

La présence des conseiller.es a notamment permis de faire connaître aux enseignant.es et étudiant.es présent.es les différents outils de professionnalisation proposés par l'université, de leur présenter une analyse des stages volontaires et/ou obligatoires effectués au sein de la mention, ou encore de les aider à identifier les débouchés professionnels envisageables.

Cet échange permet aussi de pouvoir développer avec les équipes pédagogiques de nouveaux axes de collaboration et de leur faire bénéficier de notre connaissance des acteurs/trices du monde socio-économique.

Notre participation à cette instance est stratégique pour nos formations. Il s'agit d'un espace de dialogue unique au cours duquel nous trouvons l'opportunité de sensibiliser les enseignant.es à la professionnalisation des études et de l'importance des stages.

### 1.7. Participer au rayonnement de l'université.

#### 1.7.1. Collaborer dans des groupes de travail nationaux.

Sollicité par RESOSUP afin de présenter les modalités d'évaluation des stages mises en place au sein de notre établissement, le Pôle Stages & Insertion a rejoint le groupe de travail. Celui-ci, constitué de chargé.es d'insertion professionnelle et de statisticien.nes, a publié un cahier, destiné à l'ensemble des universités, proposant une questionthèque à administrer aux étudiant.es, pour évaluer la qualité des stages. Cette questionthèque, qui permet d'étoffer le questionnaire-type d'items supplémentaires, est précédée d'une partie théorique sur les stages, pour laquelle le Pôle Stages & Insertion s'est particulièrement investi.

Notre longue expérience liée à la mise en place et la gestion de Pstage a permis également de participer à un Groupe de travail national pour l'évolution de l'outil. Dix universités se sont portées candidates pour intégrer ce groupe, seules six ont été retenues dont notre université. Une seconde phase de travail concertée devrait permettre de créer un nouvel outil concernant la gestion des conventions des stages à l'horizon 2022.

#### 1.7.2. Valoriser l'expertise du pôle stages & insertion.

Pstage est déployé au sein de notre université depuis 2011 et utilisé par toutes les composantes. L'AMUE a relevé que nous étions l'une des rares universités à avoir réussi à ce que toutes les composantes adhèrent à l'outil. Chaque année, nous sommes donc sollicitées pour présenter notre démarche aux universités souhaitant s'équiper de Pstage mais aussi en mettant l'accent sur les retombées positives de ce travail (lien avec les composantes, identifications du pôle pour les stages, développement des ateliers...)

Dans le cadre du partenariat avec l'AUF de Tbilissi (Géorgie), nous avons également été sollicitées pour concevoir et animer un atelier de compétences professionnelles auprès des étudiant.es des Universités d'Etats. Les universités géorgiennes créant et organisant les services d'insertion professionnelle, nous avons également animé une formation destinée aux personnels leur permettant de comprendre nos activités, actions et dispositifs.

## 1.8. Participer à la formation des personnels autour de l'insertion professionnelle et des stages.

### 1.8.1 Préparer les personnels au concours.

Sollicitée par la DRH de notre établissement, une chargée d'insertion professionnelle du Pôle Stages & Insertion a formé pour la cinquième année consécutive **12 agents** candidat.es à des recrutements sans concours « gestionnaire de scolarité » et « gestionnaire des ressources humaines » :

- 3 séances de 3 heures portant sur l'élaboration du CV et de la lettre de motivation,
- 3 heures de méthodologie de l'oral
- 5heures 30 d'oraux blancs en présence de deux chargées d'insertion professionnelle

Cette action très gratifiante permet de mettre notre expertise au service des personnels de notre communauté et de participer à l'évolution des carrières des collègues BIATSS de l'université.

### 1.8.2. Former les personnels à la législation des stages.

En tant qu'administratrices et référentes de la plateforme Pstage, les conseillères du Pôle Stages & Insertion forment les gestionnaires à l'utilisation de l'outil et à la législation des stages. Le pôle est également sollicité, chaque année, pour assurer ce même type d'intervention dans le cadre du plan de formation « Convergence » de l'UDL (**9 heures de formation** réalisées en 2018-2019).

## 1.9. La diversification des sources de financement sur appels à projet ou manifestations d'intérêt

Depuis trois ans, nous constatons de nombreuses évolutions dans les sources de financement. Le SCUIO-IP a ainsi été partie prenante dans plusieurs dossiers : AMI, COMESUP, PIA3, IDEX, *etc...*

Cette année, le nouveau volet du PIA3 intitulé « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » pour lequel la Directrice du SCUIO-IP a été officiellement mandatée pour représenter Lyon 2 auprès de l'UDL et du Rectorat de l'Académie de Lyon, a fait l'objet de réunions préparatoires avec un calendrier contraint. A l'issue de cette phase de préparation et de concertation, le projet déposé n'a finalement pas été retenu.

## 1.9. La collaboration renforcée du SCUIO-IP avec les équipes pédagogiques des UFR et Instituts

### 1.9.1. La formation des enseignant.es-chercheur.es sur l'orientation et l'accompagnement des étudiant.es.

Le SCUIO-IP, de par son expertise sur les champs qui relèvent de l'offre de formation Lyon 2, la méthodologie du projet personnel et professionnel (PPP) de l'étudiant.e, est mis depuis 2017 à contribution par la DRH pour assurer, dans le cadre du plan de formation, la formation des enseignant.es-chercheur.es nouvellement nommé.es à Lyon 2.

Ainsi, en mai 2019 a été proposée, pour la seconde fois, une formation sur le PPP qui a accueilli **trois enseignant.es-chercheur.es titulaires et un PRAG** des UFR Langues et ASSP. Nous pouvons constater parallèlement que des composantes ont su profiter de la mise en place du contrat quinquennal pour se saisir de la question de l'accompagnement au projet professionnel dans le cadre de l'UE Projet de l'étudiant (Droit, Psychologie, Langues, ISPEF).

Par ailleurs en novembre 2018, une formation sur la connaissance de l'offre de formation de l'université Lyon 2 a quant à elle accueilli **30 enseignant.es-chercheur.es, PRCE ou PRAG** dans le cadre du plan de formation obligatoire.

### 1.9.2. Une première réunion sur les axes de collaboration UFR/SCUIO-IP et la diffusion de fiches-actions sous forme de livret.

Le 28 septembre 2018 s'est tenue pour la première fois, en présence de la VP Formations et vie étudiante et d'une partie de l'équipe du service, une réunion organisée à l'intention des équipes pédagogiques pour permettre au SCUIO-IP de présenter son offre de service et établir les bases de collaborations dans le cadre des actions portées par le service. Il est apparu que cette réunion a permis d'informer les enseignant.es-chercheur.es sur un certain nombre d'actions dont ils/elles n'avaient qu'une connaissance partielle.

Le bilan qualitatif a été très positif même si ce temps d'échange n'a pas généré ensuite de multiples collaborations sur l'année universitaire 2018-2019. Toutefois nous pouvons émettre l'hypothèse que la **cinquantaine d'enseignant.es** présent.es ont su relayer l'information auprès de leurs collègues et de leurs étudiant.es pour permettre à ces dernier.es de se saisir des dispositifs les concernant. Nous savons en effet que les enseignant.es ont un rôle prescripteur très important. Sans surprise, enfin, c'est le semestre Rebond qui a suscité le plus de questions lors de cette rencontre.

Suite à cette réunion, ont été diffusés dans chaque UFR ou Institut des livrets présentant chacune des actions du services ([Cf annexe 18](#))

## Conclusion : bilan et perspectives

La promulgation de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (dite loi ORE) visant à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et à permettre une plus grande réussite dans les parcours post-bac a fait du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle un acteur fondamental pour accompagner les réformes. Aussi les missions du service, dont le rapport HCERES avait déjà salué la progression notable, ont-elles connu une forte augmentation en 2018-2019.

Parce qu'un choix informé est le gage d'une meilleure réussite dans le parcours de formation et dans l'insertion professionnelle à laquelle il ouvre, les actions de continuum -3/+3, notamment portées par un nouvel agent dédié à cette question, ont été renforcées, afin de favoriser la transition harmonieuse du secondaire vers l'université. Les dispositifs d'information des lycéen.nes ont connu une augmentation significative. Les rencontres dans les établissements, qu'elles prennent la forme de forums, de conférences se sont multipliées, tandis que les opérations au sein de l'université (JES, CM de découverte) et hors de l'université (salon de l'étudiant) ont drainé un flux toujours très important de lycéen.nes désireux/ses de s'informer sur l'offre de formation proposée. En sus, a été expérimenté au lycée Ampère un dispositif de familiarisation combiné associant d'une part conférences d'enseignants-chercheurs et soirée d'information dans l'établissement et d'autre part immersion de lycéen.nes dans l'université.

Dans le cadre du continuum -3/+3, de nouveaux publics vont être pris en considération en 2019-2020 : les CM de découverte vont connaître une évolution permettant aux lycéen.nes de Première mais aussi de Seconde de découvrir le monde universitaire ; un dispositif portant sur l'accompagnement à l'orientation à destination des collégien.nes proposé par l'AFEV (cours particuliers dispensés par des étudiant.es/ visites de l'université) sera porté par le SCUIO-IP afin d'enclencher le continuum -4/+3.

L'information sur l'offre de formation est également dispensée à d'autres types de publics (étudiant, international, reprise d'étude) sur des salons (salons de l'étudiant, de l'apprentissage, des masters) et des journées portes ouvertes : journée des masters qui a connu cette année une fréquentation en forte croissance, la journée des Licences Professionnelle qui a connu en 2019 sa première édition. En 2020, ces deux événements seront fusionnés afin d'offrir aux étudiant.es de licence un même temps de présentation des formations diplômantes au niveau L2 et L3.

L'information délivrée aux publics sur l'offre de formation Lyon2 et l'organisation de l'université passe également par la mise à disposition d'une documentation sous forme de fiches filières imprimées ou numérisées que le SCUIO-IP a actualisées en lien avec les composantes et les services concernés. Le service a également travaillé à faire évoluer les supports de diffusion de l'offre des formations Lyon 2 de différentes manières : contribution à l'Espace Lycéen.ne, édition d'un nouveau Guide lycéen, participation au COPIL sur la nouvelle architecture de présentation de l'OF qui sera mise en place en 2019-2020.

Conscient que l'information sur l'offre de formation et l'organisation de l'université doit être maîtrisée par les autres acteurs de l'orientation, dont le nombre s'est accru du fait de la loi ORE, le service a poursuivi et renforcé ses actions à destination de partenaires du second degré : participation à la cordée de réussite de l'UFR SEG, animation de journées de formation à destination du corps enseignant organisées par le SAIO, organisation de la journée d'information des partenaires du second degré. L'implication dans ces différents dispositifs permettra par ailleurs à terme au SCUIO-IP de développer des réseaux qu'il a commencés cette année à construire, afin de susciter des collaborations entre enseignant.es du secondaire et du supérieur dans l'objectif de faciliter le passage du lycée à l'université.

Considérant que les parents, jouant un rôle important de prescripteurs, devaient être également informés de façon spécifique, le SCUIO-IP a inauguré cette année la première édition de la Soirée des parents afin de leur présenter les filières de l'Université Lyon 2 ainsi que les atouts de l'établissement. Face à la réussite de l'opération, plébiscitée par les enseignant.es et les familles, le dispositif sera reconduit l'année prochaine avec des évolutions lui permettant d'être tout autant temps d'information que de communication (échanges individuels sur des stands / conférence plénière avec les enseignant.es).

L'information sur les formations est également délivrée aux étudiant.es dont l'accueil physique, téléphonique et numérique continue d'être assuré par le service qui répond à des sollicitations accrues. Celles-ci aboutissent fréquemment à la consultation de la documentation mise à disposition dans l'espace de permanence mais également à des entretiens individualisés, dont le nombre est également en augmentation, afin d'accompagner les étudiant.es dans la construction de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Un tel accompagnement a été amorcé par le SCUIO dès la rentrée en direction des étudiant.es néo-entrant.es de L1 en leur proposant un double dispositif visant à l'acquisition de compétences et/ou de connaissance pour favoriser leur réussite : le P/Marrainage, destiné aux étudiant.es issu.es de filières professionnelle et technologique et la Période d'intégration, destinée aux étudiant.es issu.es de toutes les filières. Le SCUIO-IP organisera à la rentrée prochaine le volet pédagogique de ce dernier dispositif qui va connaître une nette évolution afin d'assurer une meilleure inscription des étudiant.es dans leur établissement.

Convaincu qu'une réorientation pertinente peut conduire l'étudiant.e sur la voie de la réussite, le SCUIO-IP a pleinement investi cette dimension de l'orientation. Aussi s'est-il fortement impliqué dans plusieurs dispositifs d'accompagnement à la réorientation : entretiens individualisés, ateliers-conseils, actions visant à la réorientation des ancien.nes étudiant.es de Lyon 2 et néo-entrant.es de L1, CAAES, Semestre Rebond destiné spécifiquement aux étudiant.es sans projet de formation, saisines de masters à destination des étudiant.es de L3 refusé.es en Master. La nouveauté en matière de réorientation a pris la forme de la première édition du Forum de la réorientation qui a drainé 400 étudiant.es de L1. L'importance du flux signale l'importance pour notre établissement de continuer à investir la question afin de permettre à l'ensemble des étudiant.es de trouver leur voie pour entrer, au terme d'une formation réussie, dans le monde du travail.

Dans cette perspective, le pôle Stages et insertion professionnelle a poursuivi l'effort entrepris depuis plusieurs années pour favoriser l'entrée des étudiant.es dans le monde socio-économique. Aussi a-t-il continué à développer, en lien avec les composantes et/ou les professionnels, les actions et les outils permettant la professionnalisation des parcours : renforcement de la politique des stages, de l'année de césure ; collaborations accrues avec les composantes et les professionnels pour développer les ateliers collectifs, les rencontres professionnelles (Objectif stage emploi, journées métiers), les projets (conseils de perfectionnement) ; adoption de l'outil Job Teaser (plateforme pour publier et postuler aux offres de stages et d'emplois), construction d'un *serious game*, jeu éducatif de sensibilisation à la démarche projet en matière d'insertion professionnelle ; recherche d'un outil de substitution au PEC qui n'a pas été reconduit.

La structuration du service connaîtra à la rentrée prochaine de fortes évolutions. Il va accueillir en son sein cinq coordinateur/trices des études, nouveaux personnels qui, en interaction avec les composantes, auront pour mission d'accompagner les étudiant.es dans leur parcours. Il va également passer du statut de service commun à service central, un personnel administratif venant désormais se substituer à l'enseignant.e chercheur.e qui avait la fonction de directeur/trice du service, aux côtés du/de la directeur/trice adjoint.e. Je sais que le SCUIO-IP saura appréhender ces mutations avec le professionnalisme qui est le sien et continuera à s'investir pleinement dans ses missions fondamentales, entre actions récurrentes et dispositifs innovants, dans une période où les nombreuses réformes, mettent au cœur des réflexions l'orientation, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiant.es.

Véronique CORINUS  
Enseignante-chercheure à l'université Lyon 2  
Directrice du SCUIO-IP

## Annexe 1 : Textes réglementaires et moyens d'action du SCUIO-IP (retour table des matières)

### Textes réglementaires :

Le SCUIO-IP de l'Université Lumière Lyon 2 est régi par les articles L611-5, L712-2, L714-1, L719-5 et D714-1 à 6 du code de l'éducation et par le décret n°86-195 du 6 février 1986 relatif aux services communs universitaires et interuniversitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiant.es.

Il a pour missions fondamentales l'accueil, l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiant.es en amont de leur entrée à l'université, puis tout au long de leur cursus universitaire.

À cet effet, il conduit des actions

- Auprès des futur.es bachelier.es pour les informer sur les formations offertes par l'université Lumière Lyon 2 ; il facilite la transition lycée-université ;
- Auprès des étudiant.es pour les accompagner et les conseiller à titre individuel ou collectif pour l'élaboration de stratégies de formation et de découverte du monde professionnel ; il les prépare à leur insertion professionnelle en les formant aux techniques de recherche d'emploi et en les accompagnant dans leurs recherches de stages.
- Auprès des différentes composantes et structures de l'université, pour les informer sur l'offre de service du SCUIO-IP, les accompagner dans la réflexion sur l'Insertion Professionnelle et/ou l'Orientation des étudiant.es ou co-organiser des actions relevant des missions du service.

Les statuts actuels du SCUIO-IP, établis par la DAJIM en concertation avec l'équipe du service, ont été respectivement soumis à la CFVU du 16/01/2015 et au CA du 30/01/2015 pour validation ([Cf annexe 2](#)).

### Organisation du SCUIO-IP

Depuis la rentrée 2014, le SCUIO-IP a adopté un nouvel organigramme ([Cf annexe 3](#)). En 2018-2019, il s'organise de la manière suivante :

- ✓ un binôme de direction incluant une directrice (enseignante-chercheure) et un directeur adjoint (IGE) et reflétant la particularité des SCUIO-IP tels que conçus par le législateur,
- ✓ deux pôles pilotés chacun par une responsable,
- ✓ un ensemble d'agents assurant des missions transversales.

Le pôle Orientation & Réussite a une mission de conseil en orientation et met en place des actions de lutte contre le décrochage. Le Pôle Stages & Insertion professionnelle accompagne les étudiant.es dans la construction de leur projet professionnel à travers la valorisation des stages et les ateliers de technique de recherche de stage, les préparant ainsi à leur future insertion professionnelle. Les missions transversales portent sur la documentation, la communication, le suivi budgétaire, les relations avec les lycées, la gestion des personnels vacataires et la logistique nécessaire à la mise en œuvre des différentes actions, ou d'autres aspects communs à toutes les missions d'un SCUIO-IP.

Le SCUIO-IP s'appuie sur de multiples partenariats internes et externes pour mener à bien ces actions. Les moyens alloués à celles-ci proviennent soit des ressources propres de l'université Lyon 2, soit de subventions.

### Les moyens d'action du SCUIO-IP

#### Les ressources humaines :

L'équipe du SCUIO-IP est actuellement constituée de 16 personnels BIATSS permanents représentant 13,7 ETPT, dont 2 personnels en CDI à mi-temps et 2 personnels contractuels ITRF (100% et 50%) et 1 contrat de suppléance (50%). À ce nombre, il faut ajouter la directrice du service (enseignante-chercheure bénéficiant d'une décharge à mi-temps), 1 PRAG, mise à disposition par l'UFR de Sciences économiques et de gestion à raison de 2 jours par semaine, et 2 Psychologues de l'Éducation nationale mises à disposition 2 jours par semaine par le SAIO du Rectorat de Lyon.

Sur les 16 personnels d'université, 9 sont de catégorie A, 3 de catégorie B et 4 de catégorie C. Sur les 12 personnels titulaires de la fonction publique, 8 personnels sont de la BAP J « Gestion et pilotage » / emploi type « chargé.e d'orientation et d'insertion professionnelle » ou « technicien.ne en formation et en orientation- insertion professionnelle », 1 personnel de la BAP F

« Culture, communication, production et diffusion des savoirs » / emploi type « chargé.e des ressources documentaires », 1 personnel de cette même BAP F / emploi type « assistante de communication » et 1 personnel AENES.

À cet effectif, il convient d'ajouter 1 chargé de projets ingénieur d'étude à temps plein pour une période de 10 mois d'août 2018 à mai 2019 (démarrage Parrainage puis Rebond) et 1 chargée de projet Parrainage de novembre 2018 à janvier 2019 (suivi Parrainage) et des vacataires administratifs (86 contrats étudiants et 3 contrats correspondant à un accroissement temporaire d'activité en 2018-2019). Sur les exercices budgétaires 2018 et 2019, les contrats des chargé.es de projets ont intégralement été pris en charge par la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de même qu'un grand nombre de contrats de vacances.

#### Les ressources financières :

Les ressources financières, issues de différentes sources, suivent des calendriers parfois différents. C'est notamment le cas des subventions du COMESUP. Cette précision est importante pour une lecture claire de ce qui suit.

Le budget 2019 du SCUIO-IP s'élève à 57380 € sur la masse fonctionnement et 77420 euros sur la masse personnel auxquels il faut ajouter l'enveloppe de crédits de vacances gérée par la DRH à hauteur de 19430 €.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a alloué, dans le cadre du COM 2018, 36 000 € pour la Période Rebond, 23 000 € pour le Parrainage/Marrainage, 27 500 € pour la Période d'intégration.

Le Rectorat de Lyon a soutenu une action de Cours Magistraux de découverte pour lycéen.nes de Première, à hauteur de 2 300 €, dans le cadre des Cordées de la Réussite.

#### Les ressources immobilières :

##### Campus Berges du Rhône :

Le SCUIO-IP (pour les fonctions suivantes : directrice, directeur adjoint, gestionnaire en charge du budget, chargée de la communication, chargée du continuum bac-3/bac+3, référent diffusion de l'offre de formation et de la relation avec les lycées, référente en appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle) occupe depuis mars 2018 des locaux temporaire dans le bâtiment MILC. Ce sont des bureaux partagés à deux personnels sur deux étages différents ne permettant l'accueil des étudiant.es pour deux raisons principales : la confidentialité dans le cadre d'entretiens individualisés d'orientation n'est pas possible et les locaux sont excentrés par rapport au campus BDR Lyon 2.

##### Campus Porte des Alpes :

Le pôle orientation & réussite occupe des locaux en rez-de-chaussée au bâtiment B et le pôle stages & insertion en rez-de-chaussée au bâtiment F.

Le SCUIO-IP a été partie-prenante pour la mise en oeuvre du projet de learning centre en participant à toutes les phases de concertation auquel il a été associé, représenté par la direction du service et/ou les responsables de pôle.

[Annexe 2 : Statut \(retour table des matières\)](#)**STATUTS DU SERVICE COMMUN D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE  
DE L'UNIVERSITE LYON 2**

**Vu** les articles L611-5, L712-2, L714-1, L719-5 et D714-1 à 6 du Code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Université en date du 26 octobre 1990 portant création du service commun universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université Lyon 2 après avis du CEVU en date du 28 septembre 1990,

**Vu** l'avis favorable du Comité technique en date du 8 janvier 2015,

**Vu** l'avis favorable rendu par la CFVU le 16 janvier 2015,

**Article 1 : Création, dénomination**

L'Université Lyon 2 dispose d'un service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants qui prend le nom de *Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle*, désigné sous l'acronyme SCUIO –IP, dont le présent texte fixe les statuts.

**Article 2 : Missions**

Le S.C.U.I.O – IP participe et met en œuvre la politique définie par l'Université, en collaboration avec le Vice-Président chargé de la formation et les structures dédiées de l'établissement, en matière d'accueil, d'information, d'orientation, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants, à leur entrée à l'Université et tout au long de leur cursus universitaire. Il exerce également les attributions du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle au sens de l'article L611-5 du code de l'éducation.

A cet effet, le S.C.U.I.O - IP conduit les actions suivantes:

1° Il contribue, en liaison avec les composantes d'une part, le Service Académique d'Information et d'Orientation et l'O.N.I.S.E.P. d'autre part, à l'information des futurs bacheliers sur les formations universitaires.

2° Il assure auprès des usagers un rôle de conseil individuel ou collectif, susceptible de les aider dans leur réflexion sur leurs choix et leurs démarches de formation. Il coordonne, en vue de la rentrée universitaire, l'ensemble des opérations d'information et d'accueil des étudiants.

3° Il coordonne, en liaison avec les UFR, les Instituts et les services centraux compétents la conception, la réalisation et la diffusion, par divers supports, de l'information pédagogique sur les formations de l'enseignement supérieur- et en particulier, dans les domaines qui concernent l'Université Lyon 2 :

- sur les éventuels prérequis qu'elles exigent, et les aptitudes qu'elles requièrent ou développent,  
-sur leur contenu, leur organisation et leurs conditions et modalités d'accès, -sur les possibilités d'emploi et de carrières auxquelles elles conduisent.

Il rassemble à cette fin, actualise et met à disposition des enseignants et étudiants des composantes, une documentation sur les formations, les professions et l'insertion professionnelle.

4° Il favorise la mission d'orientation confiée aux enseignants-chercheurs du service public d'enseignement supérieur en participant aux travaux des Conseils, commissions ou groupes de travail relevant de ses missions statutaires. Il développe et diffuse à ce titre un travail de réflexion, d'analyse et de recherche concernant l'orientation, l'information et l'insertion professionnelle.

5° En liaison avec les composantes :

- il aide au développement de toute action destinée à favoriser la formation et l'insertion professionnelles des étudiants, et à établir les relations nécessaires avec le monde des professions et les services de l'emploi,
- il participe aux opérations d'information, d'accueil et d'aide à l'orientation élaborées par les filières dans le cadre de la politique définie par l'Université,
- il conduit des actions expérimentales de lutte contre l'échec et en faveur de la réussite des étudiants, pour lesquelles ses compétences et ses ressources seraient sollicitées.

6° A l'extérieur de l'Université, il assure la liaison avec les organismes dont l'activité relève de l'orientation et du suivi de l'insertion professionnelle, particulièrement avec les autres SCUIO-IP de l'Académie. Avec ces derniers, il s'engage à rechercher la mise en œuvre d'actions communes favorisant la mise en place d'une politique de site en matière d'orientation, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants

7° En concertation avec les composantes, il diffuse aux étudiants une offre de stages variée et en lien avec les formations proposées par l'Université et assiste les étudiants dans leur recherche de stage et d'un premier emploi.

8° Il présente, en liaison étroite avec les services compétents de l'Université, un rapport annuel à la commission formation et vie universitaire du Conseil académique sur les activités du SCUIO-IP, comprenant un bilan de l'ensemble de ses actions et notamment un bilan du nombre et de la qualité des stages effectués par les étudiants. Il participe à la réflexion et au bilan portant sur l'insertion professionnelle de ceux-ci dans leur premier emploi.

9° Il collabore avec les services compétents de l'Université en vue de la mise à jour des diverses données statistiques de l'Université à caractère d'indicateurs pédagogiques, notamment pour l'élaboration des statistiques comportant les taux d'insertion professionnelle des étudiants.

### Article 3 : Direction

Le SCUIO-IP est dirigé par un Directeur choisi parmi les enseignants-chercheurs en exercice à l'Université Lyon 2 et nommé par le Président de l'Université pour une durée de 4 ans après avis du Conseil d'administration. En cas d'interruption anticipée de mandat, le nouveau Directeur est nommé selon la procédure visée à l'alinéa précédent pour une durée de 4 ans.

Le Directeur est assisté par un Directeur adjoint, personnel administratif choisi et nommé selon les règles régissant les personnels administratifs de l'Université.

Le Directeur du service est consulté et peut être entendu, sur sa demande, par les instances délibérantes et consultatives de l'établissement sur toute question concernant les missions du service.

Sous l'autorité du Président, le Directeur définit la stratégie, en concertation et en cohérence avec la politique de l'université. Il impulse une dynamique dans le développement des projets qui relèvent des missions du SCUIO-IP. Il répond aux appels à projets externes pour permettre le financement d'actions spécifiques. Il est l'interlocuteur externe des partenaires institutionnels du SCUIO-IP.

Le Directeur adjoint du SCUIO-IP participe au processus de décision et à la définition de la ligne stratégique du service. Il peut être appelé à représenter le directeur dans les instances, sur sa demande, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

En lien étroit avec le Directeur du SCUIO-IP, il met en œuvre la politique du SCUIO-IP et assure la gestion des moyens financiers, humains et administratifs du service.

### Article 4 : Conseil consultatif

Il est instauré un Conseil consultatif du SCUIO-IP. Le Conseil se réunit à la demande du Directeur et sur un ordre du jour établi par ce dernier. Il peut émettre, dans ce cadre, un avis sur toute problématique relevant des missions statutaires du SCUIO-IP.

Le Conseil consultatif est présidé par le Directeur du SCUIO-IP ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le Directeur adjoint.

La formation plénière du Conseil comprend :

1) Des membres de droit :

-Le Directeur du SCUIO-IP ;

-Le Directeur adjoint du SCUIO-IP ;

-trois représentants des agents du service, proposés par le Directeur du SCUIO –IP en concertation avec les membres du service ;

-le Vice-Président chargé de la formation et/ ou son représentant ;

-le Vice-Président Etudiant du Conseil d'administration, chargé des questions d'insertion professionnelle;

-le Directeur de la formation et de la vie étudiante ;

-le Vice-Président étudiant chargé des questions de l'insertion professionnelle.

2) Des Membres désignés par le Président de l'Université, après avis de la CFVU, pour une durée de quatre ans :

-1 à 3 représentants des composantes ;

-1 à 3 représentants des partenaires extérieurs dans le domaine de l'insertion professionnelle proposés par le directeur en concertation avec les personnels du service

-1 à 3 représentants des partenaires extérieurs dans le domaine de l'orientation et la réussite, proposés par le directeur en concertation avec les personnels du service

Le directeur peut réunir le Conseil en formation restreinte. Il comprend alors les seuls représentants des partenaires extérieurs, les personnels du SCUIO-IP concernés par l'ordre du jour au titre de leurs missions dans le service, le Directeur du SCUIO-IP et le Directeur adjoint.

Des experts peuvent par ailleurs être invités par le Directeur à participer aux réunions plénières ou restreintes, pour émettre des avis ou recommandations sur l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour.

#### Article 5 : Moyens

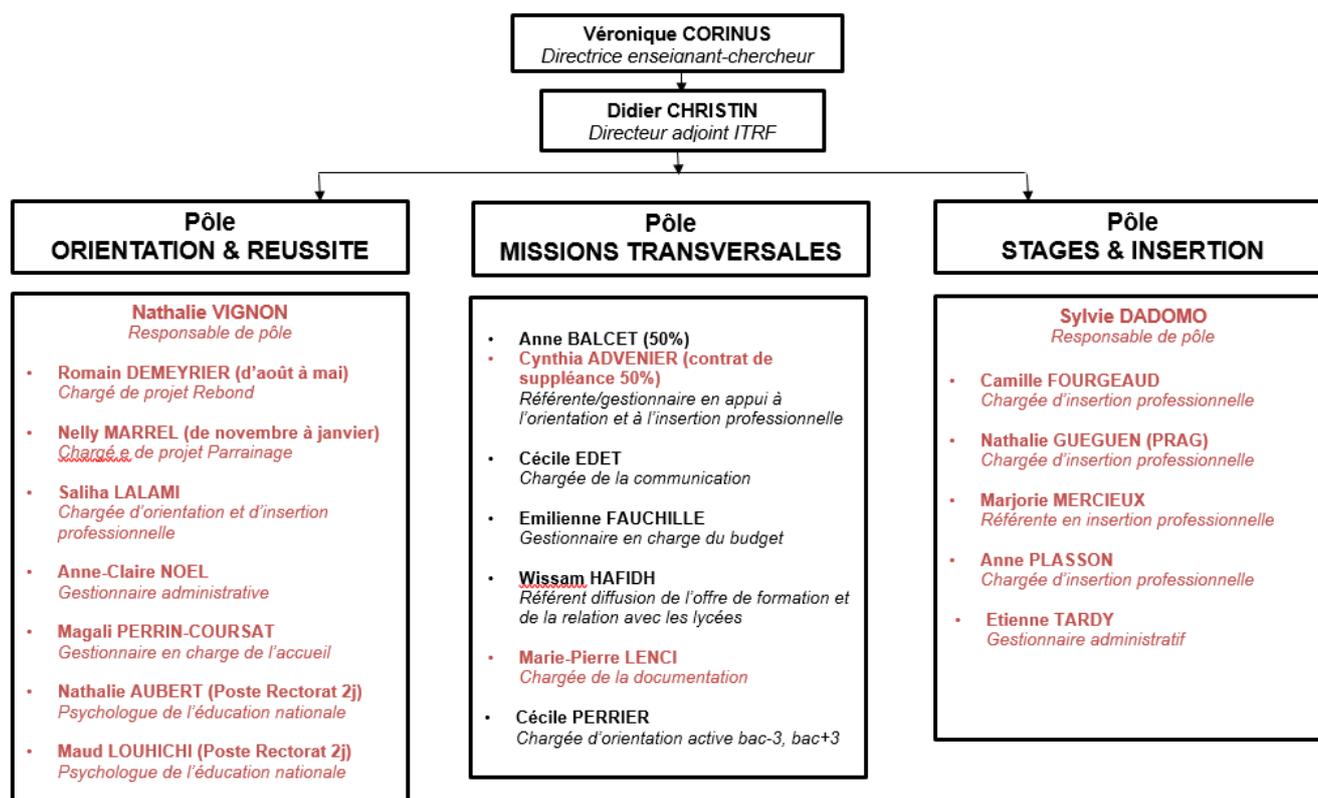
Le S.C.U.I.O-IP dispose d'un budget propre intégré au budget de l'Université et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Le SCUIO-IP est également doté par l'Université des moyens nécessaires en personnels, locaux et équipements. Il peut également disposer de moyens et subventions alloués par des organismes et partenaires extérieurs.

#### Article 6 : Modifications des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par le Conseil d'administration de l'Université, à la majorité absolue des membres en exercice.

[Annexe 3 : organigramme \(retour table des matières\)](#)

## Organigramme du SCUIO-IP - Université Lumière Lyon 2 – 2018/2019



Localisation Porte des Alpes  
Location Berges du Rhône

11 octobre 2019

# Bilan d'activités **SCUIO-IP**

2018 -2019

Pôle  
**ORIENTATION**  
et  
**REUSSITE**

Missions  
**TRANSVERSALES**

Pôle  
**STAGES**  
et  
**INSERTION**

**SCUIO-IP**

## Lycéen.nes

- **Informier sur les formations** proposées par l'Université Lyon 2
- Faciliter la **transition Lycée Université**

## Etudiant.es

- **Accompagner** à titre individuel ou collectif pour l'élaboration des stratégies de formation et de découverte du monde professionnel
- Préparer à **l'insertion professionnelle**

## Composantes

- Proposer une **offre de services**
- Construire l'adéquation **orientation – formations – insertion professionnelle**
- **Organiser des actions** relevant des champs de l'orientation ou de l'insertion professionnelle

## Partenaires Professionnels

- Créer des **partenariats**
- Initier des **axes de collaborations**

Accompagnement individualisé à l'orientation et l'insertion professionnelle

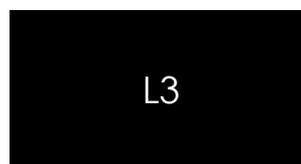
Objectif Stages Emploi

Développement Job Teaser

Diffusion de l'offre de formation



- Journée des **Masters / Salon** des Masters
- **Ateliers collectifs** recherche de stages et d'emploi
- Intervention de **professionnels**



- Journée des **Licences professionnelles**

- Semestre **Rebond**
- Forum de la **réorientation**
- **Parrainage**
- **Réorientation** primo entrants
- **Période d'Intégration**

- Journée de l'**Enseignement Supérieur**
- Journée des **Psy EN**
- Soirée des **parents d'élèves**
- Visites de **Lycées**
- **Cours magistraux** élèves de première
- **Salon** de l'Etudiant

# Orientation *et* Réussite

# • Avant l'Université

- Journée de **l'Enseignement Supérieur** **4400** personnes

- Journée des **Psy EN** **101** participant.es

**NOUVEAU**

- Soirée des **parents d'élèves** **289** personnes

- Visites de **Lycées** **43** événements **37**  
en 2017-2018

- **Cours magistraux** élèves de première **522** élèves

## • Etudiant.es en L1 – Portails

CFVU du 11/10/2019

Document 02.01

- **Réorientation** primo entrants

76 étudiant.es

- **Parrainage**

119 étudiant.es

**NOUVEAU**

- Forum de la **réorientation**

400 étudiant.es

- Semestre **Rebond**

72 étudiant.es

717  
en 2017-2018

835

Rendez-vous  
individualisés

## • Etudiant.es en Licence et Master

**NOUVEAU**

- Journée des **licences professionnelles**

290 étudiant.es

- Journée des **masters**

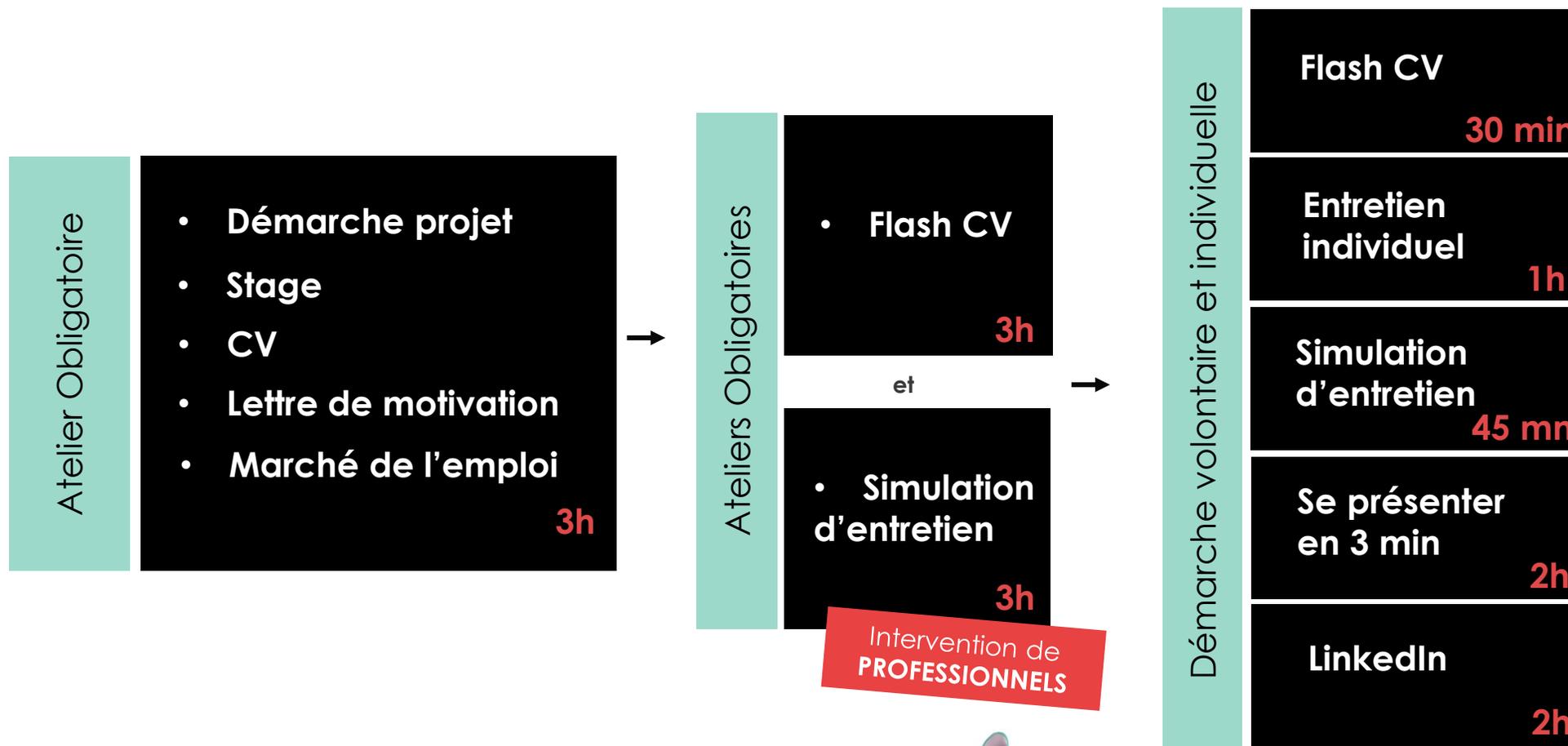
1500 étudiant.es

1 000

en 2017-2018

# Insertion Professionnelle

- **Accompagnement** des étudiant.es
  - Ateliers
  - Entretiens individuels
- **Evènements** autour de **l'insertion professionnelle**
  - Objectif Stage Emploi
- **Des outils** pour **l'insertion professionnelle**
  - Calendrier des stages
  - Serious Game
  - Job Teaser
- **Politique des stages** à l'Université



Intervention de **PROFESSIONNELS**

Faites vous remarquer  
EN PARTICIPANT À OBJECTIF  
**STAGE EMPLOI**



## UFR ASSP

- M1 Science Politique
- M1 Sociologie Appliquée au développement local
- M1 Egales
- M2 Sociologie Des Organisations
- M2 Sociologie Appliquée au développement local
- M2 Politique Internationale et Analyse des Transitions
- M2 Sociologie Appliquée au développement local
- M2 Egalités

## Institut de la communication

- M2 Data Mining

## UFR Temps et Territoires

- L3 Géographie
- M1 Géographie
- M2 Géographie

## UFR Droit

- M2 Droit et RH dans les services publics

## UFR SEG

CFVU du 17/10/2019

Document 02.01

- Licence Professionnelle Banque
- M1 Analyse et Politique Economique (RISE)
- M2 Management Carrières d'Artistes
- M2 Management de l'Innovation et de la Propriété Intellectuelle
- M2 Chargé d'études économiques

## ISPEF

- Portail Education Socialisation et Langage

## UFR LESLA

- M1 Lettres Modernes à l'international

## UFR Langues

- L3 LEA
- M1 Commerce International et Langues Appliquées

## Institut de psychologie

- M1 Psychologie de l'Education et de la Formation
- M2 Interaction Homme machine

170

Heures  
2017 / 2018



282

Heures  
2018 / 2019

330

Heures  
2019 / 2020

Evaluation

# Objectif **Stage Emploi**

CFVU du 11/10/2019

Document 02.01

Conférence

- Thème Différents chaque année : **La césure**

Déjeuners RH

- **Déjeuner d'échanges Etudiant.es – RH spécialisés**  
Enseignant.es – Consultant.e du Pôle Stages et Insertion

Atelier TRE

- **Ateliers transversaux sur la recherche de stage et d'emploi**

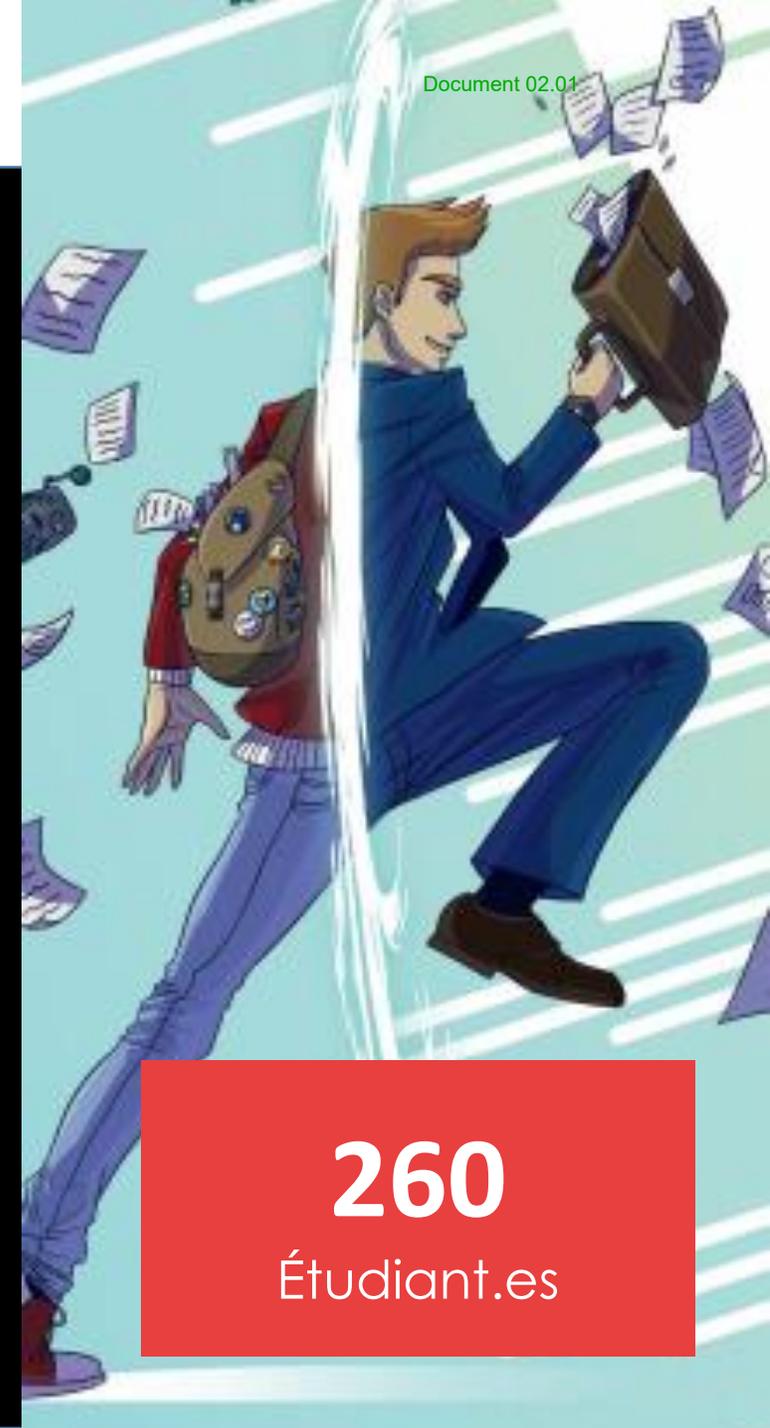
Prise d'une photo professionnelle

- **Photo professionnelle** CV et profil linkedin

Simulation d'entretien de recrutement

- Avec **d'ancien.nes DRH de grandes entreprises** de la Région

12/14



**260**

Étudiant.es



# STAGES

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2

Publier une  
offre de stage

La législation  
sur les stages

Les différents  
stages possibles

Tout savoir  
sur l'alternance

## • Thématique

Tout

## • Niveau de formation

Tout

## • Date début du stage :

Sept  Oct  Nov  Dec

Janv  Fev  Mars  Avril

Mai  Juin  Juil  Aout

## • Type de convention / Contrat

Stage volontaire ou obligatoire

Alternance

Tout

Rechercher

La majorité des formations de l'Université Lumière Lyon 2 offre l'opportunité d'effectuer des stages obligatoires ou volontaires en entreprise ou au sein d'autres organismes.

Le moteur de recherche vous permet d'en identifier les périodes, par thématique, niveau de formation et type de stage ou contrat d'alternance.

**S'approprier autrement**  
la démarche projet



**Boîte à outils**

## OBJECTIF

Elaboration du  
projet  
professionnel  
par  
**l'expérience  
du jeu**

## FORMAT

**Serious  
Game**

## PUBLIC

**Tous.les  
étudiant.es  
de Lyon 2**

## PARTENAIRES

- SPS
- Service communication
- VP étudiant IP
- Enseignant.es Gamagora et DU Level design